



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE

Judi 27 mars 2013

Salle Ramoff

- **Ordre du jour** p. 2
- **Membres présents** p. 3
- **Compte-rendu analytique** p. 5

- **Présentation du Programme national de réforme (PNR) 2013, en vue de la consultation du CNLE.**
Intervention de Caroline Ferrari, secrétaire générale adjointe, Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

- **Travaux et conclusions du Comité interministériel des villes, qui s'est tenu le 19 février 2013, et liens avec le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.**
Intervention de Joëlle Boneu-Merckaert, conseillère « Cohésion sociale » auprès de François Lamy, ministre chargé de la Ville.

- **Présentation de la nouvelle politique « Priorité Jeunesse », adoptée lors du Conseil interministériel de la Jeunesse (21 février 2013), et de ses liens avec le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.**
Intervention de Catherine Lapoix, sous-directrice des politiques de jeunesse, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA).

- **Questions diverses :**
Appel à propositions DIHAL pour la réalisation d'un état des lieux « Ville Solidaire » / publication du cahier des charges.
Intervention d'Alexis Anagnan (DIHAL).

Membres présents :

➤ **PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

➤ MINISTÈRES

✓ **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Mme Martine CARN, représentant le Directeur de l'enseignement scolaire

✓ **MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ**

Mme Nathalie GOYAUX, représentant le Directeur général de la santé

✓ **MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL**

M. Mustafa MERTAFI, représentant la Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle

➤ **ELUS**

Mme Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, sénatrice de l'Hérault

M. François SIMON, ARF

➤ CONSEILS

M. Didier GELOT, ONPES

Mme Marie-Josèphe de REDON, CNML

M. Thierry SALEM, CNIAE

➤ ASSOCIATIONS

Mme Françoise CORE, ATD Quart Monde

M. Bruno GROUÈS, UNIOPSS

M. Florent GUEGUEN, FNARS

M. Bernard MORIAU, Médecins du monde

M. Michel ROUX, FAPIL

M. Bernard SCHRICKE, Secours catholique

Mme Henriette STEINBERG, Secours populaire français

➤ PERSONNES QUALIFIÉES

M. Amar DIB

➤ ORGANISMES SOCIAUX

M. Cédric CRESPEL, Pôle Emploi

M. Pierre PECASTAING, CNAMTS

➤ **REPRESENTANTS DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETE**

M. Khalid ALAOUI, CHRS Pôle Hommes - CAS de la Ville de Paris

Mme Georgette BONNAFE, CHRS « La Chaumière » - Centre maternel

M. Georges CUVELLIER, Emmaüs France

Mme Djemila MAHMOUDI, Moderniser sans exclure

Mme Bernadette SILLIAU, Fnars Bretagne

Mme Maria THERON, ATD Quart Monde

➤ **INVITES PERMANENTS**

M. Patrick BOULTE, SNC

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Mme Christiane EL HAYEK

➤ **AUTRES PARTICIPANTS** : Mme Catherine LESTERPT (DGCS) – M. Bertrand JEHANNO (SGAE) – M. Stéphane LUDOT (SG CIV) – Mme Florence PRIVAT(DGCS) – M. Alexis RINCKENBACH (DGCS) - Brigitte RONDEAU (SGAE) – Sylvie ZIMMERMANN (DGCS).

Nombre total de participants : 34

Etienne Pinte : Nous allons commencer par la présentation du Programme national de réforme, en vue de la consultation du CNLE, avec Mme Caroline Ferrari que j'accueille avec grand plaisir – c'est une diplomate qui nous vient de notre ambassade à Berlin. Elle va nous présenter l'état des lieux car nous n'avons pas encore les propositions définitives de ce rapport. Elle va nous en donner les grandes lignes mais surtout le calendrier durant lequel nous allons être amenés à étudier et à donner notre avis sur ce PNR. Il y a une prolongation qui nous permet d'avoir un délai moins court que celui qui nous avait été annoncé en février...

Présentation du Programme national de réforme (PNR) 2013 en vue de la consultation du CNLE.

Intervention de Caroline Ferrari, secrétaire générale adjointe, Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

Je suis très heureuse de me présenter devant le CNLE aujourd'hui. J'ai effectivement rejoint le SGAE depuis le début du mois de mars, comme secrétaire générale adjointe. Je découvre cette procédure du PNR qui est désormais un exercice habituel entre la Commission et les États membres, et aussi entre les États membres, de préparation à la fois des grands objectifs budgétaires et des réformes de manière coordonnée, au sein de l'Union européenne.

En introduction, quelques éléments importants de la philosophie de cet exercice PNR. Il est encore relativement neuf dans les États membres. C'est un exercice qui mérite d'être expliqué pour que l'on puisse bien s'approprier cet instrument de dialogue avec la Commission et avec les États membres, mais aussi de mobilisation et de large concertation au plan national. Cette présentation encore précoce devant vous aujourd'hui est la démonstration que c'est aussi un instrument de mobilisation de l'ensemble des forces vives de la France, non seulement de son administration mais aussi des grands partenaires, autour des objectifs de réforme.

C'est un document qui s'inscrit dans le cadre de ce qu'on appelle le « Semestre européen ». C'est un exercice qui se présente dans la première moitié de l'année au niveau européen et se conclut au Conseil européen de juin par des recommandations faites par le Conseil à chaque État membre. Au point de départ de cette procédure, il y a la présentation du programme national de réforme : c'est un exercice qui permet à l'État membre de présenter ses explications à ses partenaires et à la Commission sur les progrès qu'il a faits dans le suivi des recommandations qui lui ont été adressées l'année précédente - nous partons désormais des recommandations qui ont été faites en juillet 2012 - et de présenter également les réformes pour l'année en cours et les années qui suivent. Ce document permet un suivi collectif, au sein de l'Union européenne, des défis et des réformes à engager.

La Commission européenne procède, en début d'année, à un examen annuel de la croissance. Cet examen se fonde sur l'analyse de cinq priorités :

- assurer un assainissement budgétaire différencié, propice à la croissance - le Programme national de réforme est un document très étroitement lié au programme de stabilité, donc aux prévisions de l'État membre pour le redressement de ses comptes publics ;
- revenir à des pratiques normales en matière de prêts à l'économie ;
- promouvoir la croissance et la compétitivité ;
- lutter contre le chômage ;
- moderniser les administrations publiques.

Autour de ces cinq priorités, l'État membre doit à la fois présenter les progrès qu'il a faits dans cette direction, par rapport à l'année précédente, et présenter les réformes qui se poursuivent dans les années qui suivent. C'est donc un exercice de dialogue étroit avec la Commission, dans ses différentes directions générales, mais aussi de mobilisation de l'ensemble des administrations et des parties intéressées.

Au point de départ de notre exercice de préparation du PNR, il faut garder à l'esprit les recommandations que nous avait adressées le Conseil, en juillet 2012, et que je vais vous rappeler. C'est sur ces points que la Commission, avant tout, et les autres États membres attendent des éléments d'explication, de présentation des progrès déjà accomplis et à faire :

- l'équilibre des finances publiques ;
- remédier à la segmentation du marché du travail ;
- la simplification du système fiscal ;
- les professions et les secteurs réglementés (remédier à une excessive réglementation de certains services qui peut entraver des marges de progrès en matière d'emploi).

Où en est-on aujourd'hui de la préparation de ce document ? On a pris un peu de retard - par rapport au calendrier de l'an passé - mais pas énormément en fait. Le PNR doit être remis à la Commission fin avril. Le projet est déjà bien avancé entre les administrations. Il n'a pas encore été validé par le cabinet du Premier ministre et n'a pas pu être transmis officiellement aux différentes parties qui sont appelées à être consultées sur ce document. Cela devrait être fait après Pâques, dans les premiers jours d'avril, une fois que le cabinet du Premier ministre aura validé ces documents. Nous aurons donc ensuite **une vingtaine de jours** pour procéder aux consultations. Le document sera alors transmis à Bruxelles **le 30 avril**.

Les travaux se déroulent actuellement, notamment le dialogue avec la Commission qui a commencé au début de l'année : il y a eu plusieurs déplacements à Bruxelles, la Commission est venue rendre visite au SGIAE les 6 et 7 mars dernier ; elle a des contacts avec certaines administrations, notamment le ministère des Affaires sociales ; nous nous rendrons encore à Bruxelles début avril... Cela se passe dans un très bon climat de dialogue et d'écoute. **La Commission est favorablement impressionnée** par les réformes engagées en France ces derniers mois, sachant que l'exercice se place dans un contexte général d'inquiétude en Europe et en France, compte tenu de l'aggravation du chômage, du recul des capacités industrielles. Il y a une grande attention qui est portée sur cet exercice de préparation du PNR et du programme de stabilité, en France mais aussi dans beaucoup d'États membres qui sont dans une situation proche de la France.

Je vais vous présenter **les grandes lignes de ce document**. Par rapport à celui que vous avez pu examiner l'an dernier, il est beaucoup plus substantiel en termes de réformes, ce qui s'explique d'abord par le fait que c'est un document qui intervient en début de législature - il est donc normal qu'il y ait beaucoup plus de substance et de propositions de la part du Gouvernement, dans les différents chapitres, et de suivi des recommandations que nous a adressées le Conseil. C'est aussi un document qui reflète la volonté de réforme du Gouvernement, marquée essentiellement par la volonté, non seulement d'assurer un redressement des comptes publics, mais aussi de s'attaquer de front au problème de la compétitivité en France, sur la base du rapport Gallois, qui a fait l'objet d'un très large consensus en France sur son diagnostic, et donc sur le Pacte pour la compétitivité qui a suivi l'adoption du rapport Gallois.

Ce document présente essentiellement trois volets :

- **un volet qui porte sur le redressement des comptes publics.** C'est un volet encore à travailler dans la mesure où il est très lié à la présentation du programme de stabilité. C'est un volet particulièrement difficile pour le Gouvernement. En effet, on a annoncé que nous ne serions pas en mesure de respecter l'objectif de 3 % de déficit en 2013, que nous devons désormais partager avec les autres États membres cette incapacité et obtenir du Conseil la possibilité de reporter la réalisation de cet objectif à 2014. Cela se fera dans les travaux du conseil Ecofin (Conseil pour les affaires économiques et financières) qui se dérouleront d'ici juin. Beaucoup de nos partenaires et la Commission sont très attentifs au fait que nous devons démontrer que nous maintenons un cap et que nous réduisons déjà, dans la tendance, significativement, le déficit public. Nous avons des éléments de démonstration probants à l'appui de ce qu'attendent nos partenaires et la Commission sur cette tendance, notamment la diminution, depuis deux ans, de l'ajustement structurel, et donc la **diminution de notre déficit structurel de plus d'un point sur les deux dernières années**. Ce sont des éléments qui sont favorablement examinés mais la Commission attend encore des progrès dans la réalisation de l'objectif de 3 % ; elle nous attend notamment sur le rendez-vous de 2014. Ce premier volet, pour répondre à ces objectifs mais également parce que c'est une préoccupation importante du Gouvernement selon les orientations qu'il a données dans la justice pour la croissance et les générations futures, est un exercice compliqué qui demande encore des travaux.
- **Le deuxième volet porte sur la restauration de la compétitivité.** Nous avons déjà des réformes importantes qui sont engagées. Cet axe est fondé sur 35 mesures dont la mesure phare est le crédit pour la compétitivité et l'emploi. Nous expliquons à la Commission en quoi cette mesure répond à certaines de ses recommandations, notamment sur l'excessive contribution des bas salaires à la compétitivité. Comment le crédit d'impôt pour la compétitivité et la croissance peut-il contribuer à

baisser les charges sur les bas salaires ? Il est en effet fondé sur cette tranche de bas salaires. C'est aussi une mesure dont il faudra expliquer le financement. Une partie repose sur un volet fiscal et une partie sur la réduction des dépenses publiques. Il faudra donc expliquer à la Commission ces deux axes. Elle nous demande des précisions, à la fois sur le volet fiscal, la simplification et l'alignement vers le haut des taux de TVA, mais également sur la partie qui est financée par la réduction des dépenses publiques. Cette partie repose notamment sur l'exercice de **Modernisation de l'action publique** (Map), un grand chantier qui va se dérouler sur la législature et qui va permettre de passer en revue l'ensemble des politiques publiques de la France de manière à identifier les marges d'économies possibles sur ces politiques publiques.

- **Le troisième volet porte sur la lutte contre le chômage et la précarité pour une croissance plus solidaire.** Nous sommes là au cœur des difficultés de la France et des préoccupations de votre assemblée. Nous avons une action qui est très favorablement examinée par la Commission et nos partenaires, **l'accord national interprofessionnel du 11 janvier** qui, au-delà même de son contenu important pour la modernisation du marché du travail en France, impressionne favorablement par la méthode qui a conduit à ce résultat et qui est analysée par la Commission et nos partenaires comme un changement important en France en termes de concertation. C'est la possibilité pour la France de surmonter ses blocages et de parvenir, à travers une nouvelle méthode de concertation entre les partenaires, à introduire des réformes très favorables, non seulement à la compétitivité mais aussi à la lutte contre le chômage et la précarité. La Commission le voit avec beaucoup d'intérêt, également comme un modèle à exporter dans d'autres Etats membres. Nous sommes suivis avec beaucoup d'attention sur ce point. Vous connaissez bien le contenu de cet accord national interprofessionnel qui fait l'objet actuellement de travaux au Parlement pour sa transposition dans la loi. Nous essayons d'apporter à la Commission et à nos partenaires le plus de précisions possibles sur cette transposition dans la loi. Le calendrier est ambitieux. Le Gouvernement a préparé des textes de loi qui restent, dans l'esprit, très loyaux à l'accord national interprofessionnel. Il faut que, pendant les travaux en cours au Parlement, il y ait encore des ajustements - ce qui peut expliquer que nous n'ayons pas encore complètement achevé la rédaction de cette partie.

La première orientation porte sur les mesures pour **favoriser l'insertion dans le marché du travail des personnes qui en sont le plus éloignées, en particulier les jeunes :**

- un premier dispositif concernant les contrats de génération a été adopté par le Parlement le 14 février. Ces contrats seront valorisés dans le PNR ;
- la deuxième mesure qui sera valorisée est l'expérimentation d'une garantie jeune sur 10 territoires - elle trouve sa place dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ;
- le gouvernement souhaite renforcer significativement l'alternance et l'apprentissage avec un objectif de 500 000 apprentis d'ici à 2017 ;
- des réflexions sont en cours sur des réformes du revenu de solidarité active et devraient aboutir dans les prochains mois ;
- les mesures que le Gouvernement entend prendre pour accroître l'efficacité des politiques actives de l'emploi via le renforcement des moyens de Pôle emploi et l'adoption du plan stratégique Pôle emploi 2015, qui prévoit notamment une intensification de l'accompagnement des personnes le plus éloignées de l'emploi ;
- le plan d'urgence pour la formation professionnelle mis en place en novembre 2012 prévoit d'orienter davantage la formation vers les personnes éloignées de l'emploi.

Voilà les mesures qui seront expliquées et présentées dans le cadre du PNR, sous ce chapitre.

La deuxième orientation porte sur la réforme en profondeur du marché du travail, favorable à la compétitivité et à l'emploi à moyen terme. Dans cette partie, on développera l'accord national interprofessionnel du 11 janvier, contribution importante pour répondre aux recommandations que nous avait adressées le Conseil sur la question de la segmentation du marché du travail. A la fois protection du contrat de travail et mesures de flexibilité en période de crise : c'est autour de ces deux éléments que s'articulent les mesures de l'accord national interprofessionnel.

La troisième orientation porte sur les politiques structurelles pour améliorer l'adéquation des formations aux besoins de compétences, avec :

- le projet de loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche qui vient d'être présenté en conseil des ministres et qui vise à améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des

- jeunes en simplifiant l'offre de formation et en rapprochant le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche de celui de l'entreprise ;
- la volonté du Gouvernement d'améliorer l'efficacité de la formation tout au long de la vie avec des mesures qui relèvent aussi de l'accord national interprofessionnel, notamment celle qui porte sur la portabilité des droits à la formation professionnelle. Ces dispositions seront inscrites dans un projet de loi en juin prochain. Elles viseront également à renforcer la qualité de la formation en posant davantage d'exigences aux organismes de formation.

Nous présenterons également, dans cette partie, les réflexions en cours dans le cadre de la préparation du projet de loi de décentralisation sur le partage des compétences entre les collectivités territoriales et l'État sur le suivi des grandes priorités dans le domaine de l'emploi et de l'exclusion. Ce nouveau plan de gestion de ces priorités doit encore faire l'objet d'arbitrages qui sont attendus très prochainement. C'est aussi un point important pour la Commission pour la gestion des programmes européens, notamment le **Fonds social européen** (qui est désormais doté d'une enveloppe puisqu'il y a eu un accord à 27 sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020) : les documents de programmation de ce fonds doivent rapidement être présentés à la Commission. Il faut donc que nous soyons en mesure de mettre en place au préalable l'organisation territoriale sur le partage des compétences ; il faut très vite être au clair sur qui fait quoi sur les différents segments de mesures qui peuvent bénéficier du Fonds social européen.

Je suis à votre écoute sur vos premières réflexions sur ce que devrait contenir le PNR, selon vous, de manière à bien refléter les préoccupations actuelles.

Etienne Pinte : Trois réflexions à apporter aux débats. La première est une réflexion générale concernant le redressement des comptes publics. Est-ce que la Commission tient bien compte des suggestions particulières d'un certain nombre de pays européens, dont la France, qui peuvent perturber - et qui ont peut-être déjà perturbé - le fait de ne pas être passé à un déficit de 3 % cette année ? Les engagements de la France, sur le plan international, militaire en particulier, font que la France aujourd'hui intervient sur un certain nombre de territoires extérieurs, pas seulement au nom de ses propres intérêts mais au nom des intérêts de l'Europe que ce soit au Mali, en Centrafrique... Notre présence au Kosovo et sur d'autres territoires fait que certains pays européens ont des charges et des sujétions beaucoup plus importantes que certains autres. Est-ce que, dans le dialogue que vous avez avec la Commission, on tient compte de ces sujétions particulières ?

Caroline Ferrari : Sur la prise en compte par la Commission et nos partenaires de la charge qu'exerce actuellement la France et qui peut répondre à l'intérêt plus large de l'Union européenne, je crois que c'est un élément de contexte que la Commission a en tête, mais sur la question du respect des 3 %, il y a une définition très claire dans les textes européens de la manière de calculer ce déficit. C'est sur la base de ce calcul que doit être suivie l'évolution de nos comptes publics. Malheureusement, il n'est pas, pour le moment, prévu que l'on puisse soustraire du déficit public de la France les dépenses qui relèveraient de son action en matière de défense ou de politique extérieure. Cela ne fait pas partie des règles du jeu actuellement. C'est un élément de contexte qui peut être pris en compte mais ce n'est pas un élément factuel sur lequel on peut vraiment travailler.

Etienne Pinte : Les résultats du Conseil de défense d'hier vont-ils avoir une influence ou non sur l'élaboration du PNR ?

Caroline Ferrari : C'est plutôt un élément qui est à prendre en compte dans l'élaboration du Programme de stabilité, le pendant du PNR mais qui ne fait pas l'objet des mêmes concertations ni des mêmes consultations ou des mêmes procédures. Évidemment, les efforts que doit faire l'ensemble de l'administration française, y compris le ministère de la Défense, pour nous permettre de nous rapprocher de l'objectif de 3 % - voire, dans les années qui viennent, de l'atteindre et d'aller encore en-dessous - sont un élément de préparation du Programme de stabilité.

Etienne Pinte : Concernant la garantie jeune, un groupe de travail a été initié par le Premier ministre auquel certains d'entre nous participent. Faut-il ou non attendre les résultats de ce groupe de travail pour faire part de nos propositions à la Commission ou donne-t-on les orientations de cette garantie jeune ?

Caroline Ferrari : Comme nous sommes tenus à l'échéance du 30 avril, nous serons obligés de présenter l'état de la situation courant avril. La Commission comprendra bien que l'on ne puisse pas

donner toutes les précisions. Il faudra donner les grands paramètres de ce dispositif - qui d'ailleurs s'appuie aussi sur un dispositif européen, avec des financements importants, décidé au Conseil européen de février. C'est un dialogue qui se poursuivra au fur et à mesure et que l'on pourra prolonger quand nous serons de nouveau dans la préparation du PNR. Nous pourrions continuer à apporter à la Commission des précisions sur les conclusions des travaux qui auront eu lieu sur le dispositif garantie jeunes.

Etienne Pinte : Concernant la réforme du RSA, un groupe de travail, auquel un certain nombre d'entre nous participent, a également été initié par le Premier ministre pour réformer le RSA activité. En effet, on s'est rendu compte que les résultats sont assez médiocres par rapport aux ambitions de départ. J'aimerais que vous nous donniez quelques éclairages sur ces questions.

Caroline Ferrari : Nous sommes encore moins avancés sur ce sujet. Donc, on pourra en dire encore moins à la Commission. Mais, la Commission et nos partenaires prendront en compte l'état de la réflexion. Cela sera évoqué dans le PNR.

Henriette Steinberg (Secours populaire) : Est-ce que, d'une façon ou d'une autre, tous ceux qui travaillent à l'élaboration de ce plan tiennent compte du refus du vote du budget par le Parlement européen, ou bien est-ce sans impact ?

Caroline Ferrari : Vous savez qu'il y a eu un accord au Conseil européen sur le cadre financier pluriannuel. Cet accord doit maintenant être validé par le Parlement européen. Il y a eu vote d'une première résolution du Parlement européen qui, effectivement, peut être analysée comme un rejet. Mais les discussions se poursuivent avec le Parlement européen. L'objectif est de parvenir à un accord sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020. C'est donc un élément de contexte, de cadrage général des grandes politiques de l'Union européenne, très important car nous avons besoin de financements, mais l'exercice du PNR est un peu distinct. C'est en effet un exercice qui met le focus sur la France, sachant que certaines des réformes présentées dans le PNR peuvent bénéficier de financements européens mais ce n'est pas l'essentiel de ces réformes. On a évoqué la garantie jeune, il y a évidemment la contribution des fonds structurels à la modernisation, à la lutte contre les effets de la mondialisation, au développement des infrastructures... Mais le PNR est bien un exercice distinct de la question du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020.

Henriette Steinberg : Nous sommes dans la dernière année de l'exercice européen avec son organisation et le Parlement tel qu'il est. Nous sommes à la veille de consultations démocratiques dans l'ensemble de nos pays. Est-ce qu'il y a une prise en compte quelque part du fait que ce qui est conçu pour préparer l'avenir intègre ou n'intègre pas ce que les uns et les autres, citoyens européens, pouvons connaître ? Est-ce que les administrations continuent sur leur orbite ou bien y a-t-il quelque chose, quelque part, qui permette de sentir un peu le vent ?

Caroline Ferrari : Je vois bien l'esprit dans lequel vous posez la question, Madame. Nous préparons, au niveau de l'administration et en concertation avec toutes les parties intéressées, un document qui s'inscrit dans une procédure de dialogue collectif entre les Etats membres de l'Union européenne sur les besoins de réforme dans ces états, afin de répondre aux problèmes actuels de l'Europe. Évidemment, tous les acteurs en présence, et d'abord les acteurs politiques, ont en tête les considérations que vous avez évoquées : le vote en Italie, le rejet par le Parlement du cadre financier pluriannuel... Je ne suis pas certaine que ça puisse être interprété comme un signal d'alarme... C'est plus un exercice de pouvoir du Parlement européen qui s'affirme face au Conseil, sur un cadre financier sur lequel il veut également peser. Cet exercice du PNR s'inscrit dans un contexte extrêmement déprimé en Europe, non seulement au plan économique et social mais aussi au plan de l'engagement européen et de la possibilité pour les citoyens de croire que l'Europe peut encore apporter des solutions. Nul n'est étranger à ces considérations générales. Ceci dit, nous devons quand même en revenir à ce qu'attendent la Commission et nos partenaires sur les progrès que la France fait par rapport aux recommandations qui lui avaient été adressées l'an dernier, par rapport aux problèmes qu'elle a diagnostiqués pour essayer d'y remédier. Il faut se concentrer sur des faits, sur des mesures, sur leur financement, expliquer la manière dont ces mesures peuvent remédier à nos maux. Je vous présente ce document en tant que fonctionnaire mais c'est un document qui a évidemment une charge politique importante. Il sera arbitré à un niveau qui me dépasse. Les décideurs auront bien en tête le contexte que vous signalez.

Patrick Boulte (SNC) : Le PNR est un exercice très intéressant, une espèce de consolidation des politiques publiques mais pas uniquement - vous avez largement parlé de l'accord national interprofessionnel, donc aussi de cette élaboration et des productions du dialogue social. Un plus serait de donner des critères d'évaluation. Le reproche que l'on a pu faire au PNR dans le passé est qu'il était peu diachronique. À chaque fois, il y avait une reprise, une description, une photographie instantanée des décisions, des bonnes intentions, sans évaluation de ce qui avait pu être fait dans le passé. Y a-t-il, dans ce PNR, la précision de certains critères pour l'évaluation des réalisations qui vont y être requises ? Un exemple : en ce qui concerne la segmentation du marché du travail, y a-t-il des indicateurs qui sont prévus dans le PNR pour mesurer l'effectivité de la réduction de la segmentation du marché du travail ?

Caroline Ferrari : La Commission et nos partenaires sont évidemment très attentifs, non seulement à la présentation des réformes mais aussi à leur impact. Ils s'attacheront beaucoup à la mise en œuvre et aux effets qui pourront être mesurés. C'est dans cet esprit que l'on pourra dire qu'ils prendront en compte certains indicateurs. Ces indicateurs ne sont pas identifiés dans le PNR mais, sur la segmentation du marché du travail, la Commission jugera de l'effectivité des réformes en France et de leur impact à travers certains indicateurs qui peuvent être pertinents pour juger de la lutte contre la segmentation. Elle se fondera sur des éléments de fait, d'impact sur le terrain. Mais c'est quelque chose qu'elle appréciera plutôt l'an prochain. Il est difficile d'évaluer une réforme au moment de son introduction. Nous sommes bien dans cette logique : ne pas seulement s'arrêter à une présentation mais aussi apprécier les résultats. Ce n'est pas juste une discussion théorique.

Étienne Pinte : Pour rejoindre ce que M. Boulte vient de dire, est-ce que, chaque année, avant que nous présentions une actualisation de notre PNR, la Commission évalue les efforts d'une année sur l'autre, de façon à mieux orienter l'élaboration du nouveau PNR ? A-t-on un retour de la Commission ?

Caroline Ferrari : Oui, c'est l'objet du dialogue que nous avons avec elle, en amont de la préparation du PNR. La Commission est très intéressée par le secteur du transport. À l'ouverture du marché du transport, notamment ferroviaire, elle regarde l'évolution des parts de marché, des concurrents sur le transport du fret. Elle a des indicateurs et regarde, d'une année sur l'autre, comment certains évoluent. Dans le domaine social, actuellement, tous les indicateurs sont au rouge. Elle attend de voir quelles sont les mesures qui vont être prises pour essayer d'y remédier. L'an prochain, nous aurons un dialogue avec elle sur l'évolution de certains indicateurs pour voir s'il y a des progrès ou pas. Nous sommes tout à fait dans un dialogue qui est fondé sur des réalités.

François Simon (ARF) : Je suis un peu surpris de ce que vous nous dites. On a un plan de réforme qui se met en place avec des indicateurs que l'on ne connaît pas et qui se mettront au fur et à mesure en place, mais on est déjà en train d'analyser les situations à partir d'indicateurs que l'Europe, elle, aurait dans ses cahiers ! Il y a là quelque chose d'assez compliqué. Prenons l'exemple du fret : si le seul indicateur est de savoir quelle est la part de marché qui s'en va vers d'autres entreprises que la traditionnelle SNCF en France, c'est un indicateur qui est tout à fait connoté. Est-ce que c'est l'augmentation du fret en volume en France ? Est-ce que c'est la préservation des gares de triage ? Est-ce la création d'emplois dans le domaine du fret par rapport aux marchandises ?... Il y a donc une course dans un tunnel à l'aveugle par rapport à des indicateurs qui semblent déjà préexister et dont nous n'avons pas connaissance. Je trouve cela particulièrement désagréable.

Par rapport au refus par le Parlement du budget tel qu'il a été présenté, il y a une question de fond : est-ce que la crise que subit actuellement l'Europe est une *crise conjoncturelle* ? Et, dans ce cas, la politique européenne, telle qu'elle a été définie à Lisbonne et antérieurement, reste valide, en pensant qu'un jour la guérison conjoncturelle arrivera et que la politique qui nous a été proposée ou imposée jusqu'à aujourd'hui est la bonne... Ou bien, sommes-nous dans une *crise structurelle* ? Et dans ce cas, est-ce que les fondamentaux qui nous sont imposés par la Commission européenne ne méritent pas d'être revus, y compris dans notre lecture des PNR de l'ensemble des pays ?

Caroline Ferrari : Ça serait un tort de considérer que nous sommes dans un rapport de forces uniquement avec la Commission sur ce sujet. La France n'est pas seule dans l'Union européenne. Nous avons des partenaires. Les exigences que peut avancer la Commission sont aussi celles qu'ont certains partenaires de la France et qui font l'objet de discussions politiques. Le dernier Conseil européen, en mars, a eu ce type de discussions que vous avez résumées. Sommes-nous dans une crise conjoncturelle ou structurelle ? Quelle est la bonne méthode pour répondre à cette crise ? Faut-il aller vers plus de consolidation encore ou faut-il équilibrer la consolidation par des mesures favorables à la

croissance ? Depuis deux ans, à chaque Conseil européen, cette discussion est sur la table, et il y a un rapport de forces politiques dans lequel la France essaie de peser. Le gouvernement actuel cherche à trouver le bon équilibre. Cela sera reflété dans le PNR.

Il ne faut pas non plus considérer qu'il y a des indicateurs secrets ou présumés, sur lesquels nous serions démunis parce qu'il y aurait un biais libéral dans l'ensemble de cet exercice. La Commission est dans un dialogue avec les Etats membres. Elle nous a avancé l'indicateur fret. Nous lui avons répondu avec des éléments que vous avez indiqués. Elle ne nous impose pas un seul indicateur. Nous sommes dans un dialogue et pouvons lui faire valoir d'autres arguments. Depuis que je participe aux rencontres avec la Commission, j'ai vu que celle-ci est à l'écoute. Mais méfions-nous de penser que c'est uniquement un dialogue avec la Commission. Nous avons aussi un dialogue avec les Etats membres et, si nous trouvons des partenaires qui pensent comme nous, nous serons plus forts face à la Commission.

Étienne Pinte : C'est la règle de la communauté.

Bernadette Silliau (8^e collègue) : Concernant le volet pauvreté et exclusion sociale, l'Europe 2020 compte réduire de 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale. Cet objectif va-t-il être atteint compte tenu de la conjoncture actuelle ?

Caroline Ferrari : Je ne suis pas en mesure de vous le dire. Nous verrons, le moment venu. Il est évident que nous aurons des difficultés à l'atteindre mais nous ne pouvons pas préjuger aujourd'hui de la réalisation ou non de cet objectif.

Étienne Pinte : C'est toute la difficulté des objectifs, tels que nous les avons vécus sous la précédente majorité et que l'on peut retrouver sous l'actuelle majorité. Rappelez-vous : la pauvreté devait être réduite d'environ 30 % sur le quinquennat. Malheureusement, même en neutralisant l'effet de la crise économique de 2008, nous savons aujourd'hui que nous n'y sommes pas arrivés. Il y a un objectif, des moyens mis en œuvre pour essayer de l'atteindre. Malheureusement, on n'y arrive pas toujours. Surtout aujourd'hui, dans un contexte de crise budgétaire, économique, financière... Il est évident que les objectifs que nous nous proposons, qui sont souvent des objectifs ambitieux, nous ne savons pas aujourd'hui si nous arriverons à les atteindre. Et surtout, à partir du moment où l'on sait que, dans une conjoncture difficile, la pauvreté et l'exclusion risquent malheureusement de s'accroître, on l'a vu ces deux dernières années, en ce qui concerne en particulier les personnes qui, dans notre pays, vivent sous le seuil de pauvreté. Depuis 2010, le nombre de ces personnes a crû. C'est la raison pour laquelle nous avons eu la fameuse *Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*, avec un plan quinquennal. Ce sont des objectifs ; nous essaierons de les atteindre. Mais on n'est jamais sûr, dès le départ, d'arriver au but. Ce sont les aléas d'objectifs sur le moyen terme.

Didier Gelot (Onpes) : Peut-être pouvez-vous nous dire si la question des objectifs sera présentée au sein du PNR. Le gouvernement précédent avait pris, dans le cadre européen qui fixait un objectif de réduction de 20 millions des personnes pauvres en Europe, un engagement qui concernait la France : une réduction d'environ 1,6 million de personnes. Il semblerait qu'aujourd'hui le gouvernement n'affiche plus d'objectifs chiffrés. Est-ce que le PNR dira quelque chose sur ces objectifs de réduction de la pauvreté, le rôle et le poids de la France dans l'objectif européen de réduction de la pauvreté ?

Caroline Ferrari : Le PNR examinera certainement ce point. Est-ce que le PNR est le lieu de mise en question de la pertinence de l'objectif, de sa nécessaire révision ? Je n'en suis pas sûre. Mais c'est évidemment un sujet que le gouvernement examinera avec beaucoup d'attention. S'il faut mettre en alerte la Commission et nos partenaires sur le caractère irréaliste ou erroné de ces objectifs, sur la manière de les atteindre, nous le ferons. Mais est-ce que c'est dans le cadre du PNR ? Je ne sais pas. Le sujet n'a pas encore été posé en tant que tel mais ça sera peut-être le cas. Peut-être que l'avis que vous serez amenés à prendre conduira aussi à regarder cela de près. Mais, pour le moment, il n'y a pas de réponses précises sur ce point.

Khalid Alaoui (8^e collègue) : Je fais partie du 8^e collègue ainsi que du comité qui travaille sur la réforme du RSA activité. C'est une allocation qu'on est en train de définir, qui est destinée à des personnes qui travaillent, qui sont des travailleurs précaires, à faible revenu. Même si on nous a rassurés de ne pas s'occuper de l'aspect financier, on ne peut pas s'empêcher de penser - vu la situation du marché du travail, et que cette allocation sera destinée à des gens qui travaillent par intermittence - au creusement du déficit public et donc au premier objectif qui est le redressement des comptes publics. C'est dans ce

mécanisme de vases communicants que se situe le problème. Comment peut-on, en même temps, proposer des réformes et réaliser ces réformes en tenant compte vraiment de ne pas toucher à un autre objectif qui est le redressement des comptes publics ?

Caroline Ferrari : C'est toute la difficulté de l'exercice actuel, une équation difficile. Le parti pris au départ, c'est de considérer que les réformes peuvent aussi contribuer au redressement des comptes publics, si elles sont réussies, si elles ont un bon impact. La difficulté, c'est que l'on ne réforme pas par décret ; il faut mettre ensuite en œuvre et il y a souvent des effets dans le temps. La Commission demande des comptes à la France sur 2013 et sur 2014, pour le moment. Il y a là un passage particulièrement difficile dans un contexte où la crise, l'exclusion, le chômage ont tendance non seulement à diminuer les recettes mais aussi à accroître les dépenses. Les équilibres sociaux sont particulièrement menacés. L'équation est donc extrêmement difficile. Nous essayons actuellement de la résoudre.

Étienne Pinte : Que ce soit pour l'élaboration du budget de la France ou pour les propositions du PNR, il est évident que ce sont des choix de priorités à effectuer. L'arbitrage ne peut se faire qu'au niveau le plus haut, au sommet de l'État. Nous sommes dans une situation effectivement très cornélienne dans laquelle nous nous engageons à diminuer la pauvreté, à augmenter - dans la mesure du possible - les minima sociaux et, en même temps, à ne pas accroître nos déficits budgétaires. C'est la grande difficulté, sur le plan interne comme sur le plan européen, que d'essayer de trouver un juste équilibre, en définissant éventuellement de nouvelles priorités, et que celles-ci, dans la mesure du possible, ne se fassent pas au détriment des plus pauvres et de ceux qui sont en situation de précarité.

Michel Roux (Fapil) : Nous devons donner un avis mais la difficulté, c'est le donner sur quoi ? J'ai bien entendu votre présentation. Nous sommes un certain nombre à participer à différents groupes de travail. On a été tous engagés dans tous les travaux de la conférence nationale. Ce n'était pas il y a 10 ans mais il y a quelques mois. On a ressorti certains éléments. Tout n'a pas été retenu par le Gouvernement. Comment ces éléments sont-ils repris en tant que tels dans le PNR, dans le volet social et lutte contre l'exclusion, par rapport aux autres volets sur lesquels on aurait peut-être de la peine à donner un avis ?

Il y a aussi tout ce qui se discute en ce moment et qui vient de paraître sur l'acte III de la décentralisation : ce n'est pas anodin, par rapport aux éléments pour lesquels il y a des réactions sur le fond qui vont impacter en grande partie ce dont on parle dans les déclinaisons. Cela fait beaucoup de domaines qui interviennent dans ce que vous êtes amenés, en tant qu'État, à donner comme avis.

Quel avis peut-on donc donner en ne se laissant pas piéger sur de petites choses ? (Ce n'est pas péjoratif.) Ne faisons pas un débat pour donner un avis dans le PNR par rapport à ce qui se discute dans le groupe de travail « garantie jeunes ». C'est très important cette garantie jeunes, mais par rapport à tout le reste... Nous ne voudrions pas, pour la Fapil, que l'avis qui sera donné au niveau du CNLE soit l'avis qui mette un peu de social, un peu de lutte contre l'exclusion, dans quelque chose qui y est éminemment plus politique, sur des choix fondamentaux au niveau européen. On sait bien le contexte politique et les rapports de force. On est aussi citoyens et nos associations participent à pas mal de programmes ou de différentes choses, en essayant de faire bouger les lignes. Doit-on vraiment donner un avis ? Ou plutôt, dire que l'on n'en a pas les éléments ? Nous ne voudrions pas que l'avis, donné comme tel, soit un habillage « social et lutte contre l'exclusion » à quelque chose qui est beaucoup plus profond, d'orientation plus politique sur le fond, et qui donnerait ce petit cachet sympathique disant : on est d'accord avec tout ça... Aujourd'hui, en fonction de tous les éléments et les points d'interrogation, je ne sais pas si nous avons véritablement les moyens de donner un avis éclairé. Mon propos n'est pas du tout d'être anti gouvernement, anti ceci... C'est de se dire qu'il y a encore tellement d'interrogations, d'autres points qui peuvent impacter ce que nous sommes en train de dire, que j'ai peur... Que l'on donne l'avis dans un sens, dans l'autre ou dans la neutralité, comment pourrait-il être interprété - ou exploité ? C'est vraiment une question de fond. Je partage tout ce qui a été dit sur les orientations et sur la lutte contre l'exclusion. Il y a des pays africains qui n'arrivent pas à s'en sortir par rapport aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Comme on n'arrive pas à régler le problème, on est en train de revoir les normes ! Modifiant les normes, on est ainsi dans la norme... Il ne faudrait pas en arriver là.

Étienne Pinte : On peut aussi actualiser les normes... À partir du moment où nous sommes consultés, où on nous demande de partager, au travers de cette consultation et de l'avis que nous allons donner, les propositions du Gouvernement français à la Commission européenne, on ne va pas refuser de donner un avis. Dans la pire des hypothèses, on peut dire que l'on n'exprime pas d'avis parce que nous

n'avons pas les éléments nécessaires. C'est une position. Ce n'est pas la mienne. Je crois qu'il faut attendre les propositions qui vont nous être faites d'ici le début du mois d'avril et nous réagirons par rapport à cela. Si nous devons aller plus loin, donner un accord plus ou moins restrictif mais en faisant des propositions, il faudra que nous le fassions. Je vous donnerai l'avis que nous avons émis l'année dernière, vous allez pouvoir comparer par rapport aux propositions qui nous seront soumises au début du mois d'avril, et nous allons donc pouvoir élaborer un avis circonstancié. Mais ce serait une erreur de ne pas donner un avis, quel qu'il soit, aux propositions que le Gouvernement sera amené à faire fin avril à la Commission européenne.

Maria Théron (8^e collègue) : Dans la stratégie concernant les cinq objectifs, je vois l'exclusion. On peut être exclu de pas mal de choses. Je voulais savoir ce que l'on mettait derrière.

Caroline Ferrari : Je ne suis pas une spécialiste de l'exclusion ; ce sont les ministères sociaux qui documentent cette partie. Il y a une définition commune sur laquelle nous sommes obligés de travailler. Elle peut effectivement être plus ou moins large mais il y a quand même le phénomène, malheureusement. On voit bien comment essayer de lutter contre ce phénomène.

Étienne Pinte : L'important, dans les propositions qui nous seront faites, est que l'on voie bien quels sont le périmètre et la définition de l'exclusion, tels que le gouvernement français les transmet à la Commission. Si les termes de pauvreté et d'exclusion qui apparaîtront forcément dans le projet de PNR ne sont pas assez explicites, libre à nous de les expliciter.

Sylvie Zimmermann (DGCS) : Il s'agit effectivement de la définition en France, qui est d'ailleurs une définition commune, figurant dans les différents documents, notamment dans le cadre du plan pluriannuel. L'idée en France est que la lutte contre l'exclusion est vue du point de vue d'une approche multidimensionnelle. C'est l'ensemble des difficultés rencontrées dans l'ensemble des champs de la vie quotidienne des personnes. Le texte de référence sur lequel vous pouvez vous appuyer est **la loi de 1998 de lutte contre les exclusions** qui explique que, pour une personne en situation de difficulté, il ne s'agit pas uniquement des difficultés sur le marché du travail et d'ordre économique mais que l'ensemble des difficultés qu'elle rencontre doit être concomitamment vu, analysé, diagnostiqué et, de préférence, traité, et des mesures doivent être proposées pour ce faire. Le plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui a été présenté par le Gouvernement après la conférence est dans le droit fil de la philosophie de la loi de 1998. Il propose des mesures qui concernent l'ensemble des difficultés qui peuvent être rencontrées dans tous les domaines.

Georges Cuvelier (8^e collègue) : On nous parle de réduction du chômage en France. Je suis d'accord avec ça mais il faudrait quand même, si les travailleurs français trouvent du travail, contrôler l'afflux des pays étrangers dont les patrons en France prennent des salariés pour les payer moins cher. Si on s'amuse à ça, le chômage en France ne baissera jamais. Que peut-on faire contre ça ? Je connais pas mal de grandes entreprises qui préfèrent des travailleurs à l'extérieur de la France parce qu'on les paye moins cher. Comment faire ? Si on fait apporter de la main-d'œuvre étrangère, nous, les Français, serons toujours au même niveau de chômage et ça augmentera, surtout au niveau de la jeunesse qui n'a pas l'expérience.

Caroline Ferrari : C'est un vrai sujet ! Il dépasse un peu le cadre de l'examen du PNR aujourd'hui. Comment peut-on, dans l'Union européenne, introduire un socle minimum de droits sociaux ? Il y a des efforts en cours, il y a une réflexion sur une dimension sociale de l'union économique et monétaire, avec une feuille de route permettant d'établir des socles minima, un revenu minimum si on n'arrive pas à mettre un salaire minimum. Il y a des négociations en cours sur des textes qui concernent le détachement de travailleurs, de manière à ce qu'il y ait une harmonisation des règles. Par exemple, lorsqu'une équipe polonaise vient travailler en France, quelles sont les règles minimales qu'il faut appliquer en termes de contrôle du droit du travail ? Les choses progressent, lentement je l'admets. C'est encore un domaine où il y a beaucoup d'inégalités d'un pays à l'autre. La France, compte tenu de son relativement haut niveau de protection sociale, de droit du travail, n'est pas forcément celle qui pâtit le moins de ces inégalités.

Georges Cuvelier : À ce moment-là, comment faire régresser le chômage en France ? Un exemple : à Lyon, il y a une grande usine, près de chez nous. Tous les week-ends, vous avez des tas de camions qui attendent avec des chauffeurs qui viennent de Pologne. Nous, on discute avec eux. Leur salaire est la moitié de celui des chauffeurs en France. Cette grande boîte préfère donc employer ces salariés que des

Français. Alors que je connais des chauffeurs qui cherchent du travail et on leur dit : il n'y a pas de travail. Il y a pourtant du travail pour les personnes de l'extérieur. Pourquoi ?

Caroline Ferrari : Il y a, dans le Pacte pour la compétitivité et l'emploi, la mesure du crédit d'impôt qui permet d'abaisser le coût du travail sur les bas salaires. C'est une mesure qui doit permettre de corriger les écarts du coût du travail par rapport à certains de nos partenaires. C'est une réponse que le Gouvernement met sur la table pour apporter des solutions.

Étienne Pinte : Je voudrais rebondir sur cette question des différences en matière de compétitivité, dues en grande partie au fait que les charges sociales sont différentes d'un pays à un autre. On touche à un sujet d'actualité. Est-ce que le PNR va faire des propositions en ce qui concerne l'intégration sur le marché du travail des Roumains et des Bulgares, à partir du 1^{er} janvier prochain ? C'est une question très importante qui se pose. Est-ce que le Gouvernement envisage d'attirer l'attention de la Commission sur ce problème de l'élargissement des droits des travailleurs ou des citoyens roumains et bulgares ?

Caroline Ferrari : Le PNR est un document qui englobe largement mais dans lequel on ne peut pas tout traiter. Tous les maux de l'Union européenne ne peuvent pas y être traités. Cette question n'est pas dans le PNR car il n'y a pas de recommandations du conseil adressées à la France sur ce sujet. C'est un sujet distinct, qui sera traité dans les instances compétentes du conseil, évidemment avec une attention particulière. La France a toujours suivi ce sujet avec beaucoup d'attention et elle continuera à le faire. Il y a de nouvelles échéances comme vous le signalez. Nous apporterons les réponses à ce moment-là, dans les enceintes appropriées, mais pas dans le cadre du PNR.

Étienne Pinte : J'ai posé cette question car elle peut avoir des conséquences sur le marché du travail. Nous allons clore cette partie de notre réunion et poursuivre avec nos autres sujets.

Travaux et conclusions du Comité interministériel des villes, qui s'est tenu le 19 février 2013, et liens avec le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Intervention de Joëlle Boneu-Merckaert, conseillère « Cohésion sociale » auprès de M. François Lamy, ministre chargé de la Ville.

Joëlle Boneu-Merckaert : Le ministre délégué à la Ville, François Lamy, part du principe que la politique de la ville est un sujet fondamental de la société et pas seulement un dispositif. Quand on parle de politique de la ville, on parle souvent de certains quartiers qui concentrent plus de difficultés qu'ailleurs. De fait, les quartiers en politique de la ville ont beaucoup de problématiques communes avec celles que vous traitez au CNLE, avec vos différents domaines d'intervention. Ce sont des lieux où se concentrent la précarité, dans de grands ensembles, en banlieue - avec, dans les quartiers les plus en difficulté, des problématiques de ghettoïsation, de territorialisation de la pauvreté et de ségrégation urbaine. L'idée est donc de réfléchir pour **imaginer la ville de demain**, la cohésion sociale et territoriale dans les grandes agglomérations. Réfléchir aussi à la méthodologie de l'action publique et s'interroger : pourquoi certaines politiques publiques fonctionnent partout et ne fonctionnent plus, ou sont moins efficaces ou moins présentes, dans certains quartiers qui, de fait, sont ceux où se concentrent toutes les difficultés ? C'est là que les politiques publiques devraient être les plus innovantes et modernes pour pouvoir s'adapter aux réalités et aux besoins des quartiers.

Avant ce Comité interministériel des villes, une concertation a été organisée par le ministère de la Ville. Elle a duré quatre mois, entre octobre 2012 et janvier 2013, avec environ 200 personnes qui se sont réunies très régulièrement - tous les acteurs de la politique de la ville : élus, acteurs associatifs, représentants des régions, des départements, services de l'Etat, professionnels, chefs de projet... Plusieurs groupes de travail se sont tenus. Il y a eu également un système de « cahiers d'acteurs » qui a été ouvert sur internet : plus de 700 cahiers sont revenus des institutions ou de professionnels, mais aussi d'habitants. Nous avons beaucoup incité les réseaux de la politique de la ville à aller rechercher l'avis des personnes qui habitent dans les quartiers et qui sont les premières concernées par ces politiques. Le ministre a mené quatre grandes réunions publiques, nommées « Rencontres avis citoyens », à la Seyne-sur-Mer, à Rennes, à Bobigny et à Strasbourg avec, à chaque fois, près de 400 personnes qui sont venues lui dire tout ce qu'elles pensaient de la manière dont elles étaient traitées dans les quartiers. Tout cela a alimenté le Conseil interministériel des villes (CIV) qui a pu prendre **27 décisions**. Le document est en ligne sur le site du ministère de la Ville et sur celui du [CNLE](#).

Les orientations ont tourné autour de plusieurs axes :

- la reconnaissance des quartiers et des habitants : décisions autour de la participation des habitants, au cœur de l'action publique, le rôle essentiel du tissu associatif et le rôle de la politique de la ville pour accompagner et soutenir ce tissu associatif fragilisé, l'un des acteurs essentiels pour maintenir le lien social et faire le relais dans les quartiers ;
- la lutte contre les stigmatisations et contre les discriminations ;
- la territorialisation des politiques publiques ;
- la réforme de la géographie prioritaire ;
- la rénovation urbaine et la poursuite des opérations engagées ;
- la solidarité financière entre les territoires.

Territorialisation de l'action publique. La politique de la ville est, à l'échelle de l'État, une petite politique. Ce n'est pas un des grands ministères mais il a vocation à être interministériel. Le budget, programme 147, c'est environ 500 millions d'euros. Ce n'est pas avec ce budget que l'on va résoudre les problèmes dans les quartiers, ni les problèmes de ségrégation territoriale en France. Par contre, la politique de la ville peut apporter de l'innovation en termes d'action publique ; elle a vocation à apporter un plus, en termes de crédits spécifiques politique de la ville, en plus des politiques de droit commun qui existent déjà.

La territorialisation de l'action publique, et donc la mobilisation du droit commun, s'est positionnée à deux niveaux qui se sont traduits dans le CIV :

- **l'élaboration de conventions d'objectifs à un niveau national**, entre le ministère de la Ville et les grands ministères. Ces conventions ont pour but de voir comment les politiques de l'emploi, par exemple, vont pouvoir être territorialisées plus spécifiquement sur les quartiers en politique de la ville : quelle intervention des politiques de l'emploi sur les problématiques qui se posent en termes d'emploi et de chômage, de formation dans les quartiers politiques de la ville ? Il s'agit donc de nouer un partenariat fort entre le ministère de la Ville et le ministère de l'Emploi. Ainsi, par exemple, 30 % des emplois d'avenir, qui sont en cours de déploiement et qui seront créés, devront l'être dans les quartiers prioritaires. Vous parliez de l'expérimentation de la « garantie jeunes » : on pousse à ce qu'elle puisse aussi être expérimentée dans les quartiers très populaires. Une grande partie du CIV a porté sur l'élaboration de ces conventions d'objectifs.
- **une territorialisation de l'action publique au niveau local** : la politique de la ville est extrêmement décentralisée et déconcentrée, très partenariale ; ce sont surtout les outils que l'on pourra donner aux acteurs de terrain qui permettront d'innover dans les quartiers. Au niveau local, cette territorialisation se traduit par les contrats de ville que l'on signera à partir de 2014. Aujourd'hui, la politique de la ville fonctionne avec les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui ont été prolongés jusqu'à fin 2013. Nous préparons une nouvelle génération de contrats que l'on appellera « contrats de ville ». On revient aux fondamentaux ! Ils ont vocation à être le contrat unique qui formalise et qui met autour de la table l'ensemble des acteurs concernés par les projets qui peuvent être déployés dans les quartiers, autour de quelques animateurs principaux que sont le maire ou le président de la communauté d'agglomération, le préfet, les départements, les régions. Nous poussons beaucoup à penser la politique de la ville à l'échelle des agglomérations ; la logique de lutte contre la ségrégation urbaine ne se prête pas à l'échelle d'un quartier mais bien à l'échelle d'une agglomération, d'une métropole. Nous essayons aussi - c'est une nouveauté - de conventionner avec des opérateurs comme Pôle emploi, la Caf... pour rendre les relations encore plus étroites. Nous sommes donc en train d'imaginer ces nouveaux contrats et de les négocier. Quelques territoires vont commencer à expérimenter en 2013 mais c'est surtout en 2014, suite aux municipales, que les territoires vont s'engager sur cette nouvelle génération de contrats.

Réforme de la géographie prioritaire. Nous avons aussi tout un pan de l'action qui touche à la réforme de la géographie prioritaire. La politique de la ville s'est construite autour de zonages qui se sont accumulés : création de zones urbaines sensibles (Zus) puis de zones de redynamisation urbaine (ZRU), de zones franches urbaines avec des exonérations économiques... Il y a eu ensuite d'autres zonages avec d'autres ministères, comme les zones d'éducation prioritaire. Maintenant, il y a les zones de sécurité prioritaires (ZSP) du ministère de l'Intérieur. Beaucoup de zonages plus ou moins cohérents... Aujourd'hui, la politique de la ville continue de fonctionner à partir des Zus fixées il y a plusieurs années. Les indicateurs socioéconomiques des territoires ont beaucoup évolué et il était temps de ré-objectiver cette géographie et de se dire que **la politique de la ville, compte tenu de ses moyens, n'a pas**

forcément pour but d'intervenir partout. Certains quartiers décrochent aujourd'hui ou ont totalement décroché et méritent une action publique renforcée. C'est peut-être sur ces territoires que l'État doit venir de manière exceptionnelle.

C'est pour cela qu'un travail statistique est en train de se faire, l'objectivation de ces critères afin de prioriser les quartiers à partir du « carroyage », une méthode qui permet de revenir aux fondamentaux : un indicateur pour mesurer la pauvreté. En matière statistique, l'Insee utilise la méthode Iris ainsi que cette méthode du carroyage qui fait ressortir, à partir du revenu médian, des poches de pauvreté. La plupart correspondent aux quartiers prioritaires de la politique de la ville déjà identifiés. Elle fait également ressortir de nombreux territoires nouveaux, qui n'étaient pas forcément identifiés jusqu'à présent. Nous sommes en train de pondérer ces territoires, définis à partir de la pauvreté absolue¹, avec un critère de pauvreté relative et donc de ségrégation du territoire identifié comme particulièrement pauvre par rapport à son aire urbaine.

Nous réfléchissons à deux logiques :

- La méthode du carroyage fait par exemple ressortir la région Nord-Pas-de-Calais comme un territoire particulièrement pauvre, mais pas la région Ile-de-France. Si, par contre, nous faisons ressortir les phénomènes de ségrégation d'un territoire par rapport à l'autre, l'Ile de France apparaît comme étant le territoire avec le plus de ségrégation. La politique de la ville se trouve quelque part là-dedans ! Notre intervention doit porter davantage sur les territoires qui concentrent la pauvreté. Ce n'est pas forcément nous qui pourrions intervenir seuls sur la pauvreté absolue mais bien toutes les politiques de lutte contre la pauvreté.
- L'idée est de travailler aussi sur la richesse des territoires. Ce n'est pas pareil de prendre un territoire très pauvre dans une ville riche, qui aura donc les moyens d'intervenir et de faire jouer la solidarité, que de parler de Clichy-sous-Bois-Montfermeil, une communauté d'agglomération qui concentre énormément de pauvreté, sans les moyens de jouer sur la solidarité locale. Une chose est de reconnaître les territoires, ensuite il convient de voir qui doit intervenir. La décentralisation, c'est aussi faire que la solidarité territoriale joue entre collectivités. Les questions de solidarités financières et de péréquations sont d'ailleurs mentionnées dans les conclusions du CIV.

Dans le CIV, on a aussi parlé **rénovation urbaine**. 12 milliards d'euros sont prévus pour intervenir sur certains quartiers, autour de constructions, démolitions de logements, réhabilitations, réaménagements de quartiers, constructions de logements sociaux. Ce premier programme est à mi-parcours. Nous avons obtenu, via le CIV et le travail interministériel, de sécuriser la création d'un deuxième programme qui ne sera pas forcément de même ampleur, et certaines opérations pourront peut-être démarrer avant la fin du programme qui est en cours. Notre idée est que ces opérations fassent partie des contrats qui seront négociés en 2014.

On sera plus strict sur le choix des quartiers qui feront l'objet d'une intervention. Beaucoup de gens travaillent sur le sujet depuis plusieurs années déjà. De fait, les territoires sont connus. On sait où il faudrait intervenir et de quelle manière. Sur la manière de faire, il y a tout un travail à mener. Plusieurs instances d'évaluation existent. Divers rapports ont été rendus. Les nouvelles opérations prendront davantage leur temps. On reverra cela à l'aune du contexte, du besoin de construction de logements du grand Paris, et du rôle et de la place centrale que l'on veut redonner aux habitants dans ces opérations. Trop souvent, on est passé par-dessus l'avis des premiers concernés par ces quartiers. Il s'agit de reconnaître enfin les quartiers humainement, dans un sens positif. Ces quartiers sont très stigmatisés : ce sont aussi des ressources et des potentiels importants !

Nous souhaitons développer un travail autour de la participation des habitants et du soutien à la vie associative. Une mission est en cours, confiée à Mohamed Mechmache, président d'AC Le Feu (association de quartier) et à Marie-Hélène Vacquier, chercheuse spécialiste de la participation. Tous les deux travaillent pour remettre des propositions au ministre, avant l'été, autour de la participation des habitants. Nos instances sont déjà mobilisées - l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG CIV) - pour voir comment les modes d'intervention de la politique de la ville peuvent favoriser la participation des habitants. Dans les futurs contrats de ville, une place sera donnée aux habitants. Nous réfléchissons aussi, comme vous le faites au CNLE avec l'expérience du 8e collège qui inspire beaucoup de gens, à faire la même chose au Conseil national des villes ou dans les

¹ Il s'agit de *pauvreté relative*. Cette erreur a été rectifiée par la suite, voir page 17.

futures instances de débat que nous souhaitons mettre en place. Nous souhaitons donner beaucoup plus de présence aux habitants des quartiers et à certains acteurs associatifs.

Concernant la vie associative, nous souhaitons développer au maximum la **proximité** de la politique de la ville, qui s'est parfois un peu perdue ces dernières années à cause des dispositifs de zonage, des logiques de subvention. C'est souvent la politique de la ville qui permet de financer, parfois avec de petites subventions, des initiatives locales qui ne trouveraient pas forcément des financements ailleurs. Nous souhaitons donc essayer de reposer les procédures de subvention, la manière de travailler avec les associations : comment, dans un contexte financier contraint, subventionner davantage, s'engager sur plusieurs années, mobiliser plusieurs financeurs...

Patrick Boulte (SNC) : Vous avez une action transversale, interministérielle, inter compétences. Mais je suis un peu choqué par la présentation qui est faite, dans les décisions qui ont été prises par le CIV (sur l'axe « Territorialiser une politique de droit commun ») : vous avez un paragraphe « emploi » et un autre « développement économique ». C'est une maladie franco-française que de dissocier les deux ! De plus, lorsqu'on lit « emploi », ce sont les emplois d'avenir ! Alors que vous avez d'autres rubriques où l'on parle de création et de reprise d'entreprise, et ailleurs de développement économique... Je trouve donc dommage de dissocier ces deux notions qui sont fondamentalement associées. Vous pourriez avoir une influence sur cette culture, en ce domaine.

Joëlle Boneu-Merckaert : Je le note. Les différentes décisions qui touchent aux politiques de droit commun sont souvent liées de fait aux portefeuilles des ministères qui sont en face de nous. La convention emploi a été négociée avec le cabinet de Michel Sapin ; le développement économique a dû se passer ailleurs... Par ailleurs, au CIV, nous n'avons pas vocation à parler de tout puisque nous ne sommes pas compétents sur tout. Nous avons essayé de ne parler que des points sur lesquels nous avons un accord et un objectif concrets à atteindre - entre le ministère de la Ville et le ministère de l'Emploi, par exemple, c'était les 30 % d'emplois d'avenir. Je suis bien consciente que ce n'est pas cela qui résoudra tous les problèmes.

Didier Gelot (Onpes) : Vous avez dit, en évoquant les travaux de l'Insee, qu'ils consistent à couper la France en carrés. Vous avez parlé de pauvreté absolue, versus pauvreté relative. Je pense que c'est un abus de langage. On est bien dans un cadre où l'on regarde la pauvreté relative comparativement à d'autres pays, à d'autres zones... On est bien toujours dans un concept de pauvreté relative.

Joëlle Boneu-Merckaert : Excusez-moi, je ne suis pas une spécialiste de ces questions et j'ai été trop vite dans ma manière de parler.

Étienne Pinte : Je rebondis sur cette question de vocabulaire. Concernant le mot « zone », je le trouve très négatif - à la limite, péjoratif. Lorsque j'étais député de Montereau, où la Caisse des dépôts et consignations créait des Zup, zones à urbaniser en priorité, on avait vraiment l'impression que l'on créait des quartiers « à côté des villes ». Très vite est apparu le nom de zonard... Ne pourrait-on pas envisager, pour essayer de mieux qualifier et pour que ce soit plus positif, de remplacer le mot zone par un autre terme, plus consensuel, moins stigmatisant ? Ça serait bien si le ministère de la Ville pouvait changer cette dénomination.

Joëlle Boneu-Merckaert : Toute la démarche est effectivement de sortir de cette logique de zonage. Parler de zone est une manière de déshumaniser les territoires des villes, les gens. Vous avez tout à fait raison. La logique de la réforme est bien de partir des **territoires**, tout en reconnaissant que, sur certains, il y a des concentrations sur lesquelles il faudra agir plus particulièrement. Mais les contrats de ville ne se feront pas à l'échelle du quartier donné, ce sera un contrat « de ville » : on saura qu'il faudra intervenir plus particulièrement dans telle ou telle rue, tel ou tel ensemble d'immeubles, mais que c'est toute la ville ou le territoire de l'agglomération qui est concerné. Nous sommes plutôt dans une logique d'intervention plus que de zonage. C'est notre objectif. Une grande proportion des personnes qui habitent dans les quartiers se sent discriminée de par son origine mais aussi de par son adresse. Cette logique de zonage a alimenté cette stigmatisation, sur laquelle nous souhaitons travailler pour l'amoinrir.

François Simon (ARF) : Dans la droite ligne de ce qui vient d'être dit sur le problème de zonage, lorsque que j'étais élu municipal à Toulouse, quelques réflexions m'ont toujours interpellé. La première concerne les zones franches urbaines dont l'intention était certainement très positive mais qui souvent ont consisté en un effet d'aubaine pour des cabinets d'avocats ou des experts en santé, qui venaient s'y

installer pour avoir un tiers de temps plein salarié, bénéficier des opportunités et être défiscalisés. Paradoxalement, ça bloquait les gens des quartiers de pouvoir travailler sur les quartiers. Les habitants et les jeunes m'ont souvent fait cette réflexion : une vraie zone franche urbaine est celle qui permettrait aux jeunes des quartiers d'aller travailler en dehors des quartiers, où ils étaient cantonnés pour des raisons d'habitat et de revenus.

Joëlle Boneu-Merckaert : Les zones franches urbaines sont effectivement très critiquées. On n'est pas forcément convaincus du bilan. Les ZFU sont « indéboulinables » pour beaucoup d'élus. C'est un sujet difficile à faire évoluer. Une mission parlementaire et une mission inter-inspections sont lancées. Nous attendons les résultats d'ici l'été.

Sur le fait que ce sont plutôt les personnes qui habitent dans le quartier qui devraient accéder aux emplois, on a une expérimentation autour d'emplois francs qui est en cours de lancement, sur laquelle nous travaillons avec le cabinet Sapin. L'idée est de renverser la logique par rapport aux ZFU. Une entreprise qui s'installe dans une ZFU a des exonérations, d'où l'effet d'aubaine. **L'emploi franc** c'est embaucher un jeune issu de tel quartier qui donnera une subvention forfaitaire liée à l'embauche de ce jeune. C'est une expérimentation que le ministre pose clairement comme une mesure de lutte contre les discriminations - il assume le terme de discrimination positive. On est sur une expérimentation de 1 000 emplois pour l'essayer. On est en phase d'élaboration du décret pour lancer cette expérimentation.

François Simon : Un autre geste qui me paraissait important, et a priori positif : amener les services publics au plus près des habitants dans les quartiers populaires. En faisant cela, on était vertueux, mais dans le même temps, on bloquait les gens dans leur propre quartier puisqu'ils n'avaient plus à avoir de liens avec le reste de la ville, puisque les éléments étaient amenés au pied de leurs immeubles. La réflexion que nous devons avoir aujourd'hui, en particulier dans cette commission, c'est d'avoir une politique d'efforts en plus par rapport à un certain nombre de quartiers qui seront repérés par votre système de carroyage, mais pour autant faire en sorte que les quartiers qui vont être notifiés soient intégrés dans une politique de **toute** la ville, sinon, on retombe dans les effets pervers.

Joëlle Boneu-Merckaert : Oui, je suis d'accord mais c'est compliqué car il faut trouver, là encore, le bon dosage. Dire qu'il ne faut pas amener tous les services dans le quartier car il faut d'abord travailler sur la mobilité, ce qui implique de désenclaver ces quartiers... Ces dernières années, la politique de la ville, dans les investissements autour de la rénovation urbaine, a souvent oublié cette partie. C'est un sujet sur lequel on travaille avec le ministère des Transports ou les autorités de transport. Par ailleurs, l'absence de certains services publics pose réellement question : par exemple qu'il n'y ait toujours pas de Pôle emploi à Clichy-Montfermeil pose problème !

François Simon : Je suis médecin généraliste sur Toulouse et, par ailleurs, responsable de la santé au Conseil régional. Tout un travail a été fait sur les zones de désertification en milieu rural, sur le médical et le paramédical. J'ai été amené, à plusieurs reprises, à recevoir des délégations ou des associations, dans mon statut d' élu, par rapport à la désertification dans certains quartiers. La réflexion que nous devons avoir sur la prise en compte du **non-accès à la santé**, non seulement par rapport au problème financier mais par rapport à l'accessibilité à des professionnels de santé, devrait être un élément extrêmement important dans le cadre de cette future politique de la ville.

Joëlle Boneu-Merckaert : Cette problématique de désertification médicale dans les quartiers est abordée dans nos discussions avec le ministère de la Santé. Il y a effectivement une logique de présence mais il y a un débat, autour des maisons pluridisciplinaires ou des centres de santé, sur l'importance du rôle de l'accueil. Dans les quartiers, une tarification à l'acte n'est pas forcément très adaptée, dans des structures collectives où l'on a **besoin d'un accueil et d'une médiation** plus importants et qui doivent aussi être financés. Cela fait partie des débats.

François Simon : Dans mes vies antérieures, j'ai été médecin dans des centres municipaux de santé à Orly. C'était un moyen très bien de salarier les médecins et la possibilité d'avoir les services sanitaires et sociaux dans une même structure, au-delà du propre soin.

Françoise Coré (ATD Quart Monde) : Je remercie Mme Boneu-Merckaert d'être revenue à la fin sur le premier point qu'elle avait soulevé : l'orientation majeure qu'est la lutte contre les discriminations. C'est un point que je voulais souligner aussi par rapport aux conclusions du Conseil interministériel sur la jeunesse. Là aussi, apparaît cette orientation majeure de lutte contre les discriminations, un engagement

qui mobilise l'ensemble des membres du gouvernement. Nous nous félicitons de cette orientation qui va contre tous les préjugés, les regards négatifs portés sur une partie de la population.

Comme les membres du CNLE le savent, ATD Quart-monde, depuis quelques années, se bat pour la **reconnaissance du critère d'origine sociale comme source de discrimination**. C'est un critère qui figure déjà dans des textes internationaux auxquels la France adhère. Il y a d'autres textes auxquels la France n'adhère pas encore, et c'est là une demande que porte le mouvement ATD Quart Monde. L'action du mouvement a été entreprise il y a plusieurs années, initialement auprès de la Halde, et elle se poursuit aujourd'hui avec le Défenseur des droits, en lien aussi avec la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Récemment, nous avons lancé une invitation à tous les membres du CNLE car notre mouvement a organisé, conjointement avec la CNCDH, une université populaire : « La discrimination pour cause de pauvreté ou de précarité, comment la combattre ? » En effet, la CNCDH s'est auto saisie de cette question de discrimination pour origine sociale, suite à l'incident intolérable, dont vous avez tous eu connaissance, qui s'est produit au musée d'Orsay : une famille, des parents avec un jeune de 12 ans, a été expulsée du musée car leur présence importunait d'autres visiteurs.

Puisque cette question de lutte contre la discrimination est un engagement du Gouvernement, nous demandons que la réflexion soit portée sur les discriminations liées qui sont reconnues. Ici, nous parlons de discrimination territoriale. La Halde a effectivement reconnu la discrimination à l'adresse. Mais à l'intérieur même des quartiers, un enfant issu d'une famille très pauvre, dans la cour de l'école, va être interpellé du seul fait qu'il ait une famille pauvre. Le plus souvent, cette discrimination pour cause de pauvreté va être portée sur le compte soit du quartier, soit de la nationalité, mais elle existe en tant que telle. On peut l'établir à partir de la discrimination statistique ; on peut l'établir aussi à partir de cas, de faits vécus. C'est le travail qu'entreprend notre mouvement avec les autres acteurs institutionnels.

Joëlle Boneu-Merckaert : Je n'ai pas forcément de réponse. On a rencontré au ministère les représentants d'ATD Quart Monde sur la discrimination sociale et cela fait partie des débats que l'on a entre nous sur les concepts de discrimination sociale et territoriale. On a les mêmes débats au sein du Gouvernement que vous avez avec le Défenseur des droits, la CNCDH...

Florent Gueguen (Fnars) : Concernant la réforme de la géographie prioritaire que vous avez évoquée comme priorité, je comprends bien la priorité du Gouvernement qui est de recentrer l'intervention publique et les moyens sur les quartiers, les territoires qui constituent des poches de pauvreté. Néanmoins, toute modification de la carte entraîne une modification des financements, ce qui inquiète nécessairement le secteur associatif. Il y a des quartiers qui ont pu évoluer par le haut mais pour lesquels l'intervention associative, auprès des familles, reste essentielle. Quel est donc le cadrage budgétaire de tout cela ? Est-on à budget constant ? Comment allez-vous pouvoir maintenir des financements dédiés à la politique de la ville sur des interventions associatives dans des quartiers qui pourraient sortir de la géographie prioritaire ? Quel est le dialogue qui est engagé avec les collectivités locales pour qu'il y ait des prises de relais si l'État devait se désengager ?

Joëlle Boneu-Merckaert : Le point que vous mentionnez est tout l'objet de notre travail en ce moment. Quand je dis recentrage, c'est recentrage de la politique de la ville. On est l'un des co financeurs ; il y a ensuite les collectivités, l'État... Cela va être au cas par cas, en fonction des négociations avec les collectivités. Notre proposition est **que le contrat de ville soit signé partout** et non pas seulement sur les territoires prioritaires - et, dans le cadre de ces contrats, même s'il y a moins de financements de la politique de la ville, la méthode existe cependant. Il est difficile d'avoir une réponse globale ; c'est l'objet des négociations, territoire par territoire.

Michel Roux (Fapil) : J'ai été aussi adjoint au maire, chargé de la politique de la ville auprès d'un élu qui était alors ministre de la ville, Louis Besson. Il y a eu à un moment donné, une réforme intéressante dans la politique de la ville où, pour éviter cet éparpillement, il y avait une volonté très forte de dire que chacun amène 10, 20, 50... On fait un pot commun et on revoit après l'aide de façon intelligente, comment on l'utilise. Cela a fonctionné deux ans mais il y avait des logiques tellement fortes, dans le champ de l'État, où chacun territorialement, voulait retrouver rapidement ses billes. Si la Culture mettait 20, elle voulait les retrouver localement. Ce n'est donc pas qu'une histoire de fric. Comme on passe maintenant à un niveau de territoire plus large, je trouverais très pertinent d'arriver à avoir cette volonté, mais alors c'est une volonté forte ! C'est aussi un volet interministériel, ce type de ministère... Pour moi, ce n'est pas un « petit

ministère ». C'est cette volonté très forte. On est tous responsables ; on sait qu'on est tous à moyens constants ; comment on les utilise intelligemment, en termes du meilleur investissement...

Je partage ce qui a été dit sur ce type d'approche de l'emploi et de l'économie. Faisons attention quand on continue dans la politique de la ville à séparer les deux choses. On y travaille complètement dans d'autres domaines, sinon l'un ne va pas sans l'autre. Sous l'angle du logement, comment vous, qui êtes l'élément animateur et moteur, si vous n'amenez qu'une partie, du fait des répartitions de compétences, arriverez-vous à faire passer ça dans des communautés d'agglomération ? Certaines ont des volontés fortes. Au niveau de la Fapil, on voit un peu tout cela. Comment on décline cette affaire-là pour que ça ne soit pas que l'affaire de la commune qui a un quartier dit prioritaire chez elle mais que ça soit bien l'affaire de tous ? Il y a là un enjeu important. C'est peut-être moins l'affaire de l'État que des forces militantes. Comment on va arriver à faire passer cela pour que, dans les élections, l'année prochaine, on arrive à un discours de politique d'agglomération ou d'EPCI dans des sujets comme ceux-là ? C'est là-dessus que l'on arrivera à faire basculer la prise en compte de la politique de la ville et que l'on sortira un peu de la discrimination. On l'a vu dans les zones avec l'histoire des 20 ou 30 % de logements sociaux. Il y a encore des agglomérations qui disent que, globalement, elles ont atteint le taux mais une commune n'en a que 5 %, l'autre en a 35 % ! « Moi, je suis le poumon vert, vous, vous êtes le poumon social du logement social, mais globalement on a plus que 20 % ». Comment garder cela en élément moteur d'une politique de la ville pour le faire passer auprès des administrations concernées ? Quand vous déclinez cela dans les territoires, ce que vous dites là, on a exactement la même chose avec d'autres éléments. C'est beaucoup plus complexe parce qu'il y a des logiques fortes d'appartenance. On le voit bien encore aujourd'hui, la révision, la réorganisation qu'il y a eu dans les ex DDE ou les ex Ddass, ce n'est pas encore acquis sur les territoires. C'est encore très fort dans les têtes, qu'on le veuille ou non.

Au niveau du logement, je crois qu'il est important de résoudre des attentes de logement de personnes ou de jeunes ménages qui sont dans ces secteurs : la réponse peut tout à fait être ailleurs. Toute la réflexion qui est menée aujourd'hui est en termes de logements nouveaux à construire, et on sait le manque qu'il y a. Faisons attention et reprenons bien ce que l'on avait acquis de haute lutte avec le Gouvernement précédent. Les acquis, c'est aussi d'arriver non pas à répondre toujours en termes de PLAI, des termes administratifs, mais de répondre avec des logements et un niveau de loyers compatibles avec le revenu des ménages. On l'a développé et montré à des tas d'endroits : si l'on n'y fait pas attention, on continue à loger les ménages avec peu de moyens dans les ex Zup - je sais exprès d'employer ces termes - parce que c'est là que les PLA d'il y a 20 ans ou plus ont des loyers bien moins chers que tous les PLAI qu'on sort aujourd'hui. De fait, on recrée des ghettos - je fais exprès d'employer des mots durs, je ne les emploie pas publiquement autrement parce que ça discrimine encore un peu plus. C'est tous ces phénomènes qui sont dans un exercice difficile et c'est pour cela que je repose le logement comme étant complètement un des éléments d'intégration, et pas spécialement dans la zone dont sont issus tels ou tels, qui ont le droit d'aller vivre ailleurs. Là, on est avec une vraie politique, y compris dans ces zones-là de reconstruction. Il y a des endroits où il y a des volontés fortes de reconstruction, y compris d'accession à la propriété, qu'elle soit sociale ou non. Comment vous arriverez à avoir cette volonté pour arriver à le faire passer, y compris l'année prochaine, même si elle ne va pas relever de vous, dans ces ciblage des futurs élus des EPCI ? Comment en faire un élément à prendre en compte véritablement en termes de territoire, et non pas d'une politique sur ces zones en tant que telles mais sur l'ensemble ? Comment ré équilibrer ces zones, parce qu'il ne faut pas complètement les enlever, parce qu'elles ont quand même aussi un effet intéressant et qu'un certain nombre de personnes est venu s'installer dans ces quartiers ? Mais ça veut dire aussi, comment on les ouvre aux autres ? Faisons attention, 1000 emplois francs (c'est une expérimentation), les emplois d'avenir, c'est très important, c'est nécessaire et tout, mais c'est quand même limité en nombre. La garantie jeune, aussi est très limitée en nombre quand on regarde l'ampleur du phénomène...

Joëlle Boneu-Merckaert : Là encore, je n'ai pas de réponse. Je suis entièrement d'accord au titre de mes expériences passées. J'ai beaucoup travaillé en Seine-Saint-Denis. On se rend bien compte que la réponse au problème ne se passe pas à l'échelle des villes qui composent la Seine-Saint-Denis, ni même à l'échelle des agglomérations, mais à une échelle plus vaste... Ce sont les débats en cours autour de la gouvernance des métropoles... C'est à cette échelle-là que se résoudreont les problèmes. Ensuite, c'est une question de volonté politique. Et c'est l'affaire de tous.

Étienne Pinte : Un grand merci pour nous avoir initiés à la politique de la ville. Je pense que vous reviendrez faire le point d'ici quelque temps. Je vous propose de passer au Comité interministériel de la jeunesse. Tout est bien lié et transversal. Nous sommes ici au CNLE à un carrefour de transversalité,

62 représentants, tout l'éventail de tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Présentation de la nouvelle politique « Priorité Jeunesse », adoptée lors du Conseil interministériel de la Jeunesse (21 février 2013), et de ses liens avec le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Intervention de Catherine Lapoix, sous-directrice des politiques de jeunesse, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA).

(Voir rapport du CIJ et sa synthèse sur le [site du CNLE](#))

Catherine Lapoix : C'est dans l'ordre des choses que nous passions après la ville puisse que le comité s'est tenu le 21 février dernier, celui de la ville s'est tenu le 19 février. L'ambition du président et de son gouvernement est de changer le regard sur la jeunesse. Les premières mesures qui ont été prises par le Gouvernement visaient à répondre aux difficultés de la jeunesse, en matière d'emploi, d'éducation. Il s'agissait aussi d'établir une feuille de route claire en matière de politique de la jeunesse qui est une politique foncièrement interministérielle, avec 18 ministères concernés et ayant participé à la rédaction du document de politique transversale en faveur de la jeunesse.

La méthode choisie par Valérie Fourneyron a été de faire en sorte que chacun de ces ministères s'approprie, au sein de cette politique, les thématiques qui le concernent et porte des mesures interministérielles. Pour cela, nous avons travaillé sur **cinq thématiques** identifiées :

- permettre à tous les jeunes de se former et de choisir leur orientation, de réaliser leur insertion professionnelle dans le cadre d'un parcours d'intégration ;
- assurer la protection sociale des jeunes, en rompant avec une politique de dispositifs pour adopter une logique de droits et de citoyenneté sociale ;
- favoriser l'autonomie des jeunes, leur engagement, leur développement personnel, notamment par l'éducation non formelle ;
- construire un cadre protecteur, notamment pour les jeunes les plus fragilisés, et prévenir les risques par l'éducation ;
- concevoir une organisation territoriale - État, collectivités territoriales - pour accompagner les jeunes dans leurs parcours et mettre en œuvre la stratégie jeunesse de l'État.

Près de 30% du budget de l'Etat, soit 82,5 milliards d'euros, seront consacrés en 2013 aux jeunes de 3 à 30 ans. Ce budget a augmenté de 8 % par rapport aux années précédentes.

Dans le cadre de la préparation, nous avons réuni des groupes de travail sur ces thématiques, dans lesquels les ministères se sont inscrits pour établir un état des lieux des besoins prioritaires et formuler des propositions adaptées. Parfois, certaines propositions étaient actées dans d'autres concertations thématiques, comme le travail fait sur la lutte contre les exclusions ou sur la réforme de l'école, ou encore dans le cadre des assises de l'enseignement supérieur. Ce travail de concertation a permis de dégager **47 mesures**, qui sont loin de recenser l'ensemble des mesures concernant les jeunes mais qui ont été choisies car elles avaient un caractère interministériel. Chacun des ministres conduit des politiques qui profitent aux citoyens et aux jeunes mais, lorsqu'il n'y avait qu'un seul ministère sur une mesure, il n'a pas paru nécessaire de l'inclure. De même, nous n'avons pas mis dans ces 47 mesures celles déjà annoncées par le Gouvernement au moment où le comité interministériel s'est tenu, par exemple la mesure sur les emplois d'avenir.

Parallèlement, deux points sur la méthode :

- **Définir des indicateurs d'état de la jeunesse et d'avancement de ces politiques** : nous avons choisi des chiffres issus de statistiques publiques ou d'établissements publics. Nous n'avons pas prévu de faire des enquêtes sur ce sujet.
- **C'est une politique de la jeunesse co construite** : votre 8^e collège est une instance tout à fait emblématique de ce dialogue qui doit s'instaurer entre les citoyens et les politiques qui les concernent. Faire du dialogue et de la concertation avec les jeunes est l'un des facteurs de la réussite de cette nouvelle politique en faveur de la jeunesse.

Autres caractéristiques de la méthode :

- **favoriser le droit commun** pour l'accès aux droits sociaux, pour permettre l'inscription des jeunes dans les politiques existantes et éviter toute stigmatisation. Cette route était tracée par le rapport du Conseil économique, social et environnemental : « *Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* » ;
- **viser l'autonomie, la sécurisation des parcours dans leur globalité**, de la formation à l'emploi, en passant par l'accompagnement, le logement, les ressources, l'accès aux loisirs, à la culture...

La lutte contre les inégalités et les discriminations est aussi une priorité du Gouvernement. La politique de la jeunesse s'adresse à tous et pas seulement aux plus défavorisés, même si, dans les mesures, il y a très souvent des cibles pour que la place des jeunes défavorisés ou peu diplômés représente un nombre significatif. Il s'agit aussi d'encourager la participation des jeunes à la co construction des politiques publiques.

Les 47 mesures sont regroupées en 13 chantiers prioritaires :

- créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes ;
- promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage ;
- améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins ;
- faciliter l'accès des jeunes au logement ;
- favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ;
- sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire ;
- favoriser l'accès aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité ;
- développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers d'internet ;
- accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale ;
- promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes ;
- renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public ;
- conforter le lien entre les institutions et les jeunes ;
- lutter contre les discriminations.

Nous ne prétendons pas, avec ces 13 chantiers, couvrir l'ensemble. Il s'agit d'un premier Comité interministériel jeunesse. Dans les attendus, il est prévu que :

- ce comité soit annuel,
- le Premier ministre s'adresse chaque année au Parlement pour dresser le bilan de ce plan et tracer les perspectives d'avenir ;
- un rapport annuel de la ministre soit remis au Comité interministériel de la jeunesse, avec le tableau des indicateurs renseignés, qui s'inspirera également du suivi européen.

Il y a une volonté d'avoir un fonctionnement de l'administration qui évolue, se renouvelle par rapport à cette politique en faveur de la jeunesse : une politique construite avec les jeunes, les associations, les partenaires sociaux et les collectivités. Il est prévu aussi la création d'une Conférence nationale de la jeunesse, qui pourra être une troisième voie par rapport au Conseil national d'éducation populaire et de la jeunesse (qui est peu souvent réuni car c'est une instance comptant de très nombreuses associations et représentants) et au Conseil national de la jeunesse (institué par Marie-George Buffet, il est en veille depuis près de quatre ans).

Il est décidé également d'instituer un Délégué interministériel à la jeunesse, qui sera le Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Il aura pour vocation d'impulser la mise en œuvre des mesures, de veiller à la cohérence des actions des différents ministères, de favoriser les échanges, d'accompagner les processus de co construction des politiques publiques, d'assurer le suivi et la préparation du prochain comité interministériel, de conduire et de diffuser les études et recherches concernant la jeunesse, notamment grâce à l'Observatoire de la jeunesse.

Croisement des mesures avec les autres concertations. Un certain nombre de mesures ont été arrêtées dans le cadre du plan pauvreté, dont deux pour lesquelles le ministère Sport, jeunesse, éducation populaire et vie associative est chef de file : l'accès aux sports et aux loisirs pour les familles vulnérables ; l'appui aux initiatives associatives et à l'engagement citoyen.

Le ministère participera à certaines autres mesures, notamment :

- permettre l'accès à tous à la culture et à la création artistique ;
- lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- créer une Garantie jeunes assurant aux jeunes les plus en difficulté des propositions d'emploi et de formation (une expérimentation du Revenu contractualisé d'autonomie est testée dans des missions locales, financée par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse depuis deux ans) ;
- expérimenter des parcours d'insertion autour des emplois d'avenir pour les jeunes les plus fragiles.

Pour certaines mesures, le ministère n'a pas été identifié comme partenaire :

- favoriser l'accès aux vacances pour les familles vulnérables sous l'angle de la protection des mineurs ;
- prévenir les inégalités d'accès aux soins et progresser en matière de santé des enfants et des adolescents.

Étienne Pinte : Merci. C'est un beau et grand programme. Je vous souhaite beaucoup de courage pour le mettre en œuvre mais vous n'êtes pas seuls pour mener cette nouvelle politique d'action pour la jeunesse. Ça ne va pas être facile, surtout dans le contexte actuel, mais les intentions sont bonnes.

Florent Gueguen (Fnars) : Nous nous sommes vraiment félicités de la démarche qui est engagée, notamment de son caractère interministériel et de la volonté d'avoir une politique de la jeunesse unifiée, en décloisonnant les dispositifs et en faisant travailler toutes les administrations ensemble.

Néanmoins, nous avons eu un gros point de déception lors de l'annonce de ce plan, sur la question des ressources des jeunes. On a évoqué ce matin la Garantie jeunes, qui est une mesure positive mais qui, pour nous, ne répond pas à la situation extrêmement critique des moins de 25 ans en situation de pauvreté. Ces jeunes sont massivement touchés par le chômage et la pauvreté monétaire : on a un taux de chômage aux alentours de 24 %, un taux de pauvreté aux alentours de 23 %. Ce sont des signaux dramatiques et on a toujours une situation française avec une **absence de protection sociale**. Le filet de sécurité pour ces jeunes repose sur la Garantie jeunes, un dispositif que nous considérons minimaliste, qui n'ouvre pas à un droit universel, à une protection sociale et, en tout cas, à un minimum vital pour des jeunes qui reposent bien souvent sur des dispositifs d'aide ponctuels. Je pense aux fonds d'aide aux jeunes, gérés par les conseils généraux, qui sont de petites aides liées à des projets individuels et qui ne permettent pas d'avoir une allocation de vie décente. On a toujours cette question qui est centrale, à laquelle ni le plan qui est présenté aujourd'hui, ni le plan pauvreté ne répondent.

J'ai été agréablement surpris de lire récemment un avis de l'OCDE (qui n'est pas un organisme poussant à la dépense publique) qui indiquait qu'en France il manquait un RSA pour les jeunes et qui demandait sa mise en place. J'estime que nous sommes aujourd'hui dans une situation bloquée, avec un RSA qui a 9 000 bénéficiaires et qui est donc un dispositif qui ne fonctionne pas. J'estime que le Gouvernement ne s'est pas véritablement doté des outils pour accorder une protection sociale et un minimum vital à cette partie de la jeunesse qui subit la crise au premier degré. Un exemple : sur les centres d'hébergement gérés par les adhérents de la Fnars, on constate, d'après une étude récente, que 25 % des personnes hébergées ont moins de 25 ans. Quelle réponse, en termes d'insertion et de formation ? Il y a bien sûr des éléments dans ce plan mais en termes de minimum vital, pour l'instant, nous considérons que la réponse n'est pas apportée.

Catherine Lapoix : Sur ce sujet, nous connaissons le diagnostic. L'ensemble de ces points a fait l'objet de nombreux arbitrages. Autour de la table, il y avait tous des ministères dont celui du budget. Nous avons affiché dans ce plan l'alignement de la Garantie jeunes sur le RSA. Nous avons également affiché des objectifs que nous entendons atteindre. Le sujet des ressources n'est pas tranché, mais le constat que vous faites, je ne peux que le partager. Les ministères qui étaient autour de la table ont fait leur travail ; les constats, nous les connaissons. Les mesures ont été validées avec les moyens disponibles, c'était une règle de ce comité interministériel.

Marie-Josèphe de Redon (CNML) : Notre conseil est impliqué dans chacun de ces chantiers. Concernant le chantier « service public de l'orientation » (SPO), les missions locales en font partie puisqu'elles sont labellisées ou en cours de la labellisation SPO. Il va donc y avoir des travaux de préfiguration de ce service public sur les quatre à six régions volontaires dès 2013 : pourraient-il

s'articuler avec des régions où la Garantie jeunes sera mise en place ? Dix sites expérimentaux sont prévus dans le cas de la Garantie jeunes. Je crois que cette articulation serait assez pertinente pour voir si cette synergie fonctionne au niveau régional, puisqu'il y a en effet une transversalité intéressante dans ce qui nous est proposé. Il faut ensuite parvenir à le décliner concrètement.

Catherine Lapoix : L'orientation est une politique qui est impactée par le projet de loi de décentralisation. Nous allons donc plus loin que le service public de l'orientation tel qu'il a été labellisé. Mais apprendre à travailler ensemble, c'est ce qu'il y a de plus difficile, de plus ambitieux, de plus nécessaire. Nous y travaillons donc complètement. Merci pour cette idée. Nous avons un représentant dans le groupe de travail sur la Garantie jeunes, qui suit les expérimentations sur le Revenu contractuel d'autonomie (RCA), auquel je transmettrai votre proposition qui me paraît très pertinente.

Marie-Josèphe de Redon : Concernant la santé, nous sommes également impliqués sur cette question. Le CNML, avec le Centre technique d'appui et de formation des centres d'examen de santé (Cetaf), a mené une enquête avec 4 200 réponses de jeunes. Les résultats confirment ce que l'on pouvait soupçonner sur le fait que, plus les jeunes sont éloignés de l'insertion, plus leur état de santé psychique est dégradé. Cette enquête sert de base de réflexion à des groupes de travail puisque les missions locales ont quasiment toutes une prestation santé, avec des partenaires identifiés au niveau du corps médical. Certaines missions locales ont même des consultations sur place de psychologues et médecins. Les missions locales sont attentives à l'accès aux droits et aux soins. Cette année, avec le Cetaf, nous souhaitons travailler sur l'accès aux soins et aux droits.

Catherine Lapoix : Nous serons très à l'écoute. C'est un des sujets prioritaires. Il y a un référent par mesure pour suivre et appuyer, faire les connexions nécessaires pour passer les informations à l'ensemble des services des différents ministères, pour que chacun sache selon quelles modalités mutualiser les bonnes pratiques, notamment sur la question de la co construction avec les jeunes.

Marie-Josèphe de Redon : Il y a aussi une enquête, qui a été financée dans le cadre du fonds d'expérimentation pour les jeunes, qui s'appelle Présage, sur les représentations de la santé et les raisons pour lesquelles les jeunes ont du mal à se faire soigner. Nous avons pas mal d'éléments sur lesquels nous appuyer pour continuer à travailler dans cette direction.

Une expérimentation a également été menée au niveau du logement. Cinq réseaux, dont quatre fortement impliqués dans le logement des jeunes (la Fapil, l'Unclaj, l'Unaj, la fédération des Pact et le CNML), travaillent depuis plusieurs années sur des propositions de logements pour les jeunes. Au moment de l'appel à projets sur les expérimentations, ces cinq réseaux ont présenté leur candidature avec une démarche, *AgiLoJe*, déclinée sur sept sites (agglomérations, villes, départements), avec des pilotes différents. L'idée était d'essayer de mettre en place des plates-formes partenariales visant à observer les besoins des jeunes en matière de logement et à capter ce qui pouvait exister comme logements sur les territoires pour répondre à leurs besoins. L'expérimentation s'est terminée et la dynamique continue sur le terrain. Nous nous proposons de voir, avec le ministre du Logement, comment cette façon de travailler pourrait essaimer.

Michel Roux (Fapil) : Ce n'est pas une fin en soi mais c'est bien la démarche qui est intéressante. Des éléments peuvent être pris en compte par les différents niveaux. Sur le plan logement, on est tous encore dans le brouillard ! Il doit y avoir une loi... Tous les acteurs du logement ou de l'hébergement sont invités chaque semaine à des groupes de travail différents ! C'est très difficile pour les partenaires et le monde associatif, n'ayant pas cette vision d'ensemble. Est-ce que quelqu'un a le fil conducteur ? On risque d'avoir des déperditions, avec quelque chose qui est produit, des additions de certaines choses et que derrière le fil conducteur ne soit pas très cohérent. On nous dit qu'il faut que cette loi soit pratiquement bouclée pour la remettre au conseil d'État puis la mettre en concertation. C'est une méthode qui nous interpelle fortement !

Concernant la jeunesse, il y a beaucoup de choses que nous partageons : de repositionner ça, en termes d'ambition, dans le droit commun. C'est important de remettre la jeunesse dans le droit commun, de ne pas faire encore de la ségrégation. Tout le monde n'est pas égal devant la loi dans la façon de fonctionner dans notre pays, c'est évident. Mais comment mettre en œuvre ? C'est là que nous avons des interrogations. Est-ce que le délégué interministériel est nommé ou non ? Quand on connaît les pratiques, on sait l'importance de ce délégué et quels pouvoirs il aura. Pas de pouvoir de décision sur les autres mais le pouvoir de faire tricoter et que tout cela fonctionne. Un délégué interministériel qui va

devoir animer 18 ministères, il faut que ce soit quelqu'un de costaud. Et pour avoir une vraie légitimité, on pense franchement que c'est un délégué qui doit être placé auprès du Premier ministre, sinon ça ne fonctionnera pas. Dans plusieurs endroits, plusieurs réseaux se sont exprimés sur ce sujet.

On voit bien que l'approche logement ne peut fonctionner que si les différents champs fonctionnent. S'il y a de gros problèmes d'addiction et de santé, comment fait-on fonctionner ça avec la délégation logement qui s'en occupe ? Peut-on donner un toit ou un hébergement si on ne traite pas le reste ? C'est ça la complexité, l'ambition de ce plan jeunesse, de cette politique à laquelle nous croyons fondamentalement.

Il y a toute la notion des ressources : il faut vraiment retravailler cela. On est tout à fait d'accord sur les mesures proposées, Garantie jeunes, etc. On est beaucoup plus interrogatifs sur la connotation du RSA jeunes : ça ne fonctionne pas ! Faut-il encore le remettre comme tel ? Faisons attention, par rapport aux chiffres qui viennent d'être donnés, c'est 100 000 garanties jeunes. Et une expérimentation sur 10 000... Une expérimentation qui devrait démarrer après que tout le monde se soit mis d'accord sur les 10 sites pilotes. Le temps que cela se mette en place... L'expérimentation, c'est en septembre. Si on veut tirer les fruits de l'expérimentation, il va falloir un peu de temps pour qu'on ait des billes. Est-ce qu'ensuite, si c'est évalué de façon très positive, on aura vraiment l'ambition d'y mettre les moyens ? Faisons attention, des désillusions peuvent être très fortes, pas pour nos dispositifs mais pour les jeunes.

Je dis cela parce que si on ne traite pas ce sujet-là, on n'arrivera pas à traiter l'autonomie des jeunes en termes de logement et d'hébergement. Il faut être très clair là-dessus. On a des droits, il y a l'APL qui court, mais il faut bouffer à côté de ça ! Est-ce qu'on a bien pris en compte tous ces domaines-là, et qu'il n'y ait pas des déceptions en termes de politique affichée, puis dans un an ou dans deux ans... On connaît les réalités du contexte budgétaire. Et puis cette notion de droit universel sur les revenus, c'est quand même des débats qu'on traîne depuis longtemps. Pendant la campagne des présidentielles, je trouvais que c'était intéressant qu'il y ait ce type de débats parce que ce sont bien des choix de société, et dans un pays, il faut les re décliner. Et tout ce qui a été re travaillé avant la conférence nationale a donné beaucoup d'espoir et a alimenté cette réflexion.

Concernant les « décrocheurs », ça serait bien que l'on emploie un autre terme parce que, là aussi, on en met une couche de plus. Ça serait bien que l'on entende un fort engagement de l'Education nationale pour éviter que, dans dix ans, on ait à nouveau des « décrocheurs ». S'il y en a, c'est bien qu'il y a des choses qui fonctionnent mal. Si on veut éviter que le terme de décrocheur existe encore dans dix ans, ça veut dire qu'il faut tout faire pour que justement il n'y en ait plus.

Catherine Lapoix : Merci pour vos interventions. Pour répondre à votre préoccupation sur la prévention et la lutte contre le décrochage, une mesure spécifique existe. Notre chantier numéro un, c'est l'information, l'orientation, mais il y a vraiment une mesure de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, portée par la ministre déléguée, Mme George Pau-Langevin.

Étienne Pinte : Puisque l'Education nationale a été interpellée, je lui donne la parole.

Martine Carn : Avant qu'il n'y ait cette interpellation, je me proposais de demander la parole pour vous questionner sur le fait que, dans les mesures croisées, n'apparaît pas la question de la réussite éducative et de la prévention du décrochage. C'est effectivement un des chantiers prioritaires de croisement avec la politique de prévention de la pauvreté et pour l'inclusion sociale...

Hors micro (inaudible)

...Nous sommes vraiment à un croisement des politiques, et le Comité interministériel des villes, c'est aussi une des mesures importantes qui est au croisement de ces différentes politiques. Elles mériteraient d'apparaître en tant que telles mais, au-delà de ça, réaffirmer qu'il s'agit de politique interministérielle ou de celle, plus spécifique, de l'Education nationale. C'est un axe extrêmement fort, non seulement sur la réussite éducative mais sur la prévention du décrochage scolaire (nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre au sein du CNLE), et la volonté au niveau interministériel est de réaffirmer cet objectif partagé par tous. Quand nous parlons des problèmes de revenus, de logement..., on sait combien ces questions sont aussi importantes comme facteurs de décrochage et comme conséquences du décrochage. C'est donc un enjeu essentiel.

Françoise Coré : Concernant le chantier n°6 « Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes », un commentaire : tout au long de l'année 2010, qui était l'Année

européenne de lutte contre la pauvreté, le mouvement ATD Quart Monde a travaillé avec des groupes de jeunes de tous les milieux dans les pays de l'Union européenne où il est présent. Ces jeunes ont présenté leurs conclusions. J'en avais fait état à l'époque. Je voudrais rappeler ce qu'ils avaient dit par rapport à l'emploi et la formation. Ils avaient dit que c'est d'abord un emploi que veulent les jeunes les plus défavorisés lorsqu'ils sortent de l'école, humiliés et sans bagages. Ils ont aussi besoin d'une formation. Ce qu'ils demandent, c'est d'avoir **une formation dans l'emploi**, ne pas séparer la formation et l'accès à l'emploi. Sur cette base, notre mouvement a expérimenté avec des entreprises où l'on associe l'emploi, la formation et l'accompagnement des salariés - ce qui résout aussi du même coup le problème des ressources. Le code du travail est ainsi respecté. Cette expérimentation est un projet mené par notre mouvement avec d'autres partenaires pour établir sur un territoire le droit à l'emploi et à la formation pour tous. Elle est particulièrement bénéfique pour les jeunes en grande difficulté d'insertion.

Marie-Josèphe de Redon : C'est bien dommage que l'on n'ait pas inclus la mobilité intérieure parce que là, on a un gros chantier sur la mobilité des jeunes à l'intérieur de l'hexagone. Concernant les jeunes détenus, bien que le Civis justice ait pris fin il y a quatre ans, certaines missions locales ont repris en finançant elles-mêmes le principe d'un référent justice au sein des missions locales. C'est encore un petit clin d'œil sur le manque de financement qui est le nerf de la guerre.

Un appel, peut-être un soutien des personnes qui sont ici et présentes dans le groupe de travail sur la Garantie jeunes : ça serait bien, puisqu'on parle d'insertion sociale des jeunes qui sont les plus éloignés de tout, que la philosophie du contrat ne soit pas uniquement centrée, comme d'habitude, sur le retour à l'emploi ou à la formation. S'ils sont loin de tout, nous ne pensons pas qu'en un an la majeure partie d'entre eux puisse être réintégrée en formation ou en emploi. Il serait bien que l'enjeu soit au minima de les amener à un suivi personnalisé qui passera par des choses simples, comme reprendre un suivi de santé pour un retour à une insertion et, au maximum, un retour à l'emploi. Mais il faudrait quand même que ce curseur entre une insertion au minimum sociale et une insertion idéale (emploi, logement...) soit pointé.

Catherine Lapoix : J'ai bien entendu vos remarques. Sur la mobilité sur les territoires, je suis complètement d'accord avec vous : nous préparons sur ce sujet des mesures pour le prochain CIJ. J'ai déjà travaillé là-dessus avec le ministère de l'Intérieur, notamment pour le « permis à un euro » avec sans doute un problème de ciblage, et également plus d'auto-écoles habilitées : il y a des conditions d'habilitation d'auto-écoles qui font que seulement un tiers des guichets sont habilités. Avec 5 millions d'euros pour le permis à un euro, ça serait intéressant que ça ne soit pas simplement des effets d'opportunité ou parce que le territoire de l'auto-école insiste un peu : il faut que les gens qui peuvent faire cet investissement le fassent et que les jeunes qui n'y ont pas accès puissent y avoir accès !

Il y a également une réflexion sur l'éducation à la mobilité, pas simplement le passage du permis. Il y a des gens qui font des choses très bien sur les territoires, on travaille avec Voiture N'co, l'Ecole de conduite française, une scop en Poitou-Charentes... Également avec les garages solidaires. Ce n'est pas le tout d'avoir son permis et d'acheter une voiture mal en point si elle tombe en panne au bout de deux mois alors que l'on a un crédit sur quatre ans. En plus, on met sa vie en danger et celle des autres.

Georgette Bonnafé (8^e collège) : Je trouve fabuleux ce plan qui a été fait parce que la jeunesse, c'est quand même l'avenir de la France. Mais faciliter l'accès des jeunes au logement, quand on sait la pénurie qu'il y a de logements actuellement en France, quand on voit ce qui a été prévu par l'État, que ça soit au niveau construction ou places en CHRS... ? Faciliter l'accès alors qu'il n'y en a pas, c'est donner un peu encore des espoirs aux jeunes alors qu'actuellement, avec ce qui a été mis en place, il n'y a pas énormément d'alternatives.

Pour les emplois francs, quand on fait le calcul, c'est quand même 10 millions d'euros. Quel va être le suivi ? Comment cela va-t-il être fait ? Par qui cela va-t-il être financé ? Jusqu'à présent, nous n'avons pas trop d'informations sur les finances.

Catherine Lapoix : Les questions que vous soulevez sur le logement sont énormes. Il y a aussi des questions de culture. Chacun sait qu'il y a des logements qui sont libres. La ville de Paris, comme d'autres, a essayé de demander aux gens qui ont des logements vides de les louer... C'est un vrai sujet. Dans un atelier, le 10 avril, nous évoquerons des expérimentations sur du logement intergénérationnel... Il y a effectivement un vrai sujet de construction de logements.

(*interpellation hors micro*)... Si le jeune n'a pas un emploi stable, effectivement, ce n'est pas lui que l'on va prendre. En plus, on se dit : il va se marier, il va partir ou bien il va changer de vie et s'en aller. Un de nos indicateurs est le pourcentage de jeunes dans le logement social : ce pourcentage ne cesse de baisser.

Florent Gueguen : Ce qu'on observe est effectivement qu'il y a de moins en moins de jeunes dans les logements sociaux mais il y a de plus en plus de jeunes dans les centres d'hébergement. Tout est dit !

Khalid Alaoui (8^e collègue) : D'après les dernières statistiques de l'Europe, 27 % des personnes à la rue sont des jeunes et c'est très grave.

Étienne Pinte : C'est un problème que j'avais déjà abordé dans mon rapport au Premier ministre, en 2008, sur l'hébergement d'urgence et le logement social. C'est vrai que l'hébergement n'est pas la solution mais, en attendant, mieux vaut l'hébergement que rien du tout, et la rue. Le slogan « le logement d'abord », c'est vrai, c'est bien, mais encore faut-il avoir suffisamment d'offres de logements, toutes catégories confondues, social et très social en particulier. J'insiste également sur les grandes difficultés que rencontrent les étudiants à se loger dans certaines villes, comme Paris en particulier. Il n'y a pas suffisamment de places dans les résidences universitaires, tant et si bien que beaucoup de scandales ont été dénoncés, de jeunes étudiants hébergés dans des caves, à la merci de marchands de sommeil, et de jeunes étudiantes qui se prostituent pour se loger. C'est un des aspects qui devrait faire partie de vos réflexions.

Georges Cuvelier : Comme je dis toujours, dans toutes les villes en France, ne pourrait-on pas aménager les casernes désaffectées en logements pour les étudiants ? Il y en a, il suffit de les aménager. Ce n'est pas ce qui manque en France, il y a des logements qui ne demandent que ça. Ne pourrait-on pas s'en servir ?

Étienne Pinte : Mme Duflot a pris le taureau par les cornes dans cette décision que je réclamais depuis très longtemps, bien seul, qui est la réquisition d'immeubles vacants, en jachère, publics ou privés, depuis de très longues années. Il y a un énorme effort à l'heure actuelle de recensement. Nous devrions avoir les premiers résultats dans les semaines qui viennent. Il est évident qu'il y a du grain à moudre. Il y a quand même dans ce pays plus de 2 millions de logements vacants. Bien sûr, ils ne sont pas toujours placés aux bons endroits mais il y a tout de même un potentiel de possibilités d'accueil en logements. C'est pour cela que je regrette souvent que l'intermédiation ne soit pas suffisamment médiatisée sur l'ensemble du territoire. Je sais qu'une campagne de promotion et de publicité coûte de l'argent mais je suis sûr que les retours sur investissement seraient très importants.

Concernant les deux interventions des comités interministériels qui ont été faites, je donnerai la prochaine fois la parole à ceux qui nous représentent, en particulier les membres du 8^e collègue, dans les groupes de travail sur la Garantie jeunes et sur le RSA et la prime pour l'emploi. J'aimerais que vous nous fassiez un premier bilan de votre participation à ces groupes de travail. Vous pourriez peut-être coordonner vos interventions... Les présidents de ces groupes de travail seront eux-mêmes invités à présenter leurs conclusions au CNLE en mai ou juin. Je vous annonce également que j'ai convié Christophe Devys, conseiller social du Premier ministre, à venir à notre réunion du 30 mai prochain.

Questions diverses

- **Appel à propositions de la DIHAL pour la réalisation d'un état des lieux « Ville Solidaire » / publication du cahier des charges.**

Intervention d'Alexis Anagnan, chargé de mission à la DIHAL, auprès du préfet Alain Régnier, délégué interministériel à l'hébergement et l'accès au logement.

Alexis Anagnan : Merci de nous donner l'occasion de présenter ce projet Ville solidaire. Je vous invite à consulter la plaquette de présentation sur le site. Il s'agit d'un petit projet mais qui a l'ambition de dire que l'on est persuadés à la Dihal de la nécessité de faire de l'interministériel sur les politiques de lutte contre l'exclusion et sur les politiques d'hébergement et d'accès au logement. On travaille avec le CNLE et la DGCS sur ces sujets.

L'idée est née d'un atelier que nous avons organisé sur la présence des sans-abri dans l'espace public (gares, stations de métro, aéroports) et qui posait la question du **partage de l'espace public**. C'est une question qui a été renouvelée récemment et qui fait la Une des journaux aujourd'hui, avec la présence des bidonvilles et des grands squats. C'est aussi une mission nouvelle du préfet Régnier, depuis l'automne dernier, car il a été mandaté par le Gouvernement pour apporter des solutions à ces problèmes.

Au-delà de ces enjeux, se posait aussi l'enjeu de réinscrire les politiques de lutte contre l'exclusion et la grande exclusion dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la ville et les politiques urbaines. Il nous a semblé que les politiques de lutte contre l'exclusion sont parfois prises par l'urgence. Réinscrire ces politiques dans un cadre plus structurel de réflexion sur la ville peut être intéressant, notamment dans un contexte où le développement urbain, c'est essentiellement le développement durable, voire même l'éco quartier. Cet éco quartier est aujourd'hui un paradigme un peu central des politiques de développement urbain. Il nous a paru important de réaffirmer les enjeux sociaux de ce développement urbain durable. La politique de la jeunesse et la politique de la ville sont aussi des acteurs de solidarité urbaine.

Deux réunions ont eu lieu l'an passé avec l'idée de faire mieux dialoguer des acteurs, des praticiens et des chercheurs de la lutte contre les exclusions et des acteurs de la recherche et de l'action urbaines. Le club « Ville et aménagement » a récemment organisé Les entretiens de l'aménagement qui posaient la question de la responsabilité sociale de l'aménageur. Comment fabrique-t-on une « ville incluyente » ? Cette question se pose à l'aménageur, au promoteur immobilier. Notre groupe de travail s'inscrit dans ce prolongement. Nous l'avons appelé groupe de travail et d'expérimentation.

À long terme, nous souhaiterions monter un appel à projets Ville solidaire pour financer des projets de solidarité urbaine. C'est surtout aujourd'hui le volet recherche : nous avons écrit un cahier des charges pour un appel à propositions, pour réaliser un **état des lieux sur la ville solidaire**, l'idée étant de s'inscrire dans ce qui a déjà été fait sur le sujet, avec un volet « état de la littérature scientifique » et un volet « état de la pratique » qui pourrait recenser des pratiques associatives, des pratiques politiques qui concourent à la fabrique urbaine des solidarités. Ce travail est mené avec le Plan urbanisme construction architecture (Puca) du ministère du logement.

Sont également en projet **un colloque**, à l'automne, peut-être sur le partage de l'espace public, et un projet de **publication**.

Il s'agit vraiment de mailler les enjeux dont on ne repère pas toujours l'identité. On parle beaucoup de « fabrique urbaine de l'exclusion ». **Quid des fabriques urbaines de la solidarité** ? Dans un moment de crise globale, économique, sociale, politique, tel que l'on peut le connaître aujourd'hui - crise aussi des finances publiques qui implique des tensions sur le financement de l'action sociale - comment s'organisent des solidarités au niveau des territoires urbains ?

Florent Gueguen : Est-ce que le CNLE a vocation à se prononcer et à débattre du projet de loi de décentralisation, qui n'est pas spécifique à nos sujets mais qui comprend des éléments sur la formation, le logement, l'hébergement autour des métropoles ? C'est un texte qui est au Conseil d'État et qui devrait être présenté devant les assemblées en mai.

Étienne Pinte : Sur le fond, il n'y a aucune exclusive. On le fait en permanence. Nous changeons nos priorités calendaires. Si le texte sortant du Conseil d'État nous arrive en mai, nous anticiperons par rapport à d'autres sujets. Si nous ne sommes pas saisis, nous avons toujours le loisir de nous auto saisir... Ce que nous faisons d'ailleurs la plupart du temps.